

HEBDOMADAIRE D'INFORMATIONS GÉNÉRALES ET D'ANNONCES LÉGALES

ICN #7123  
vendredi 27 février 2026



INFORMATEUR CORSE NOUVELLE

**SETTIMANALE CORSU  
D'INFORMAZIONE  
HEBDOMADAIRE CORSE  
D'INFORMATIONS**

*Urbanisme, logement, centre-ville*

# Les architectes adressent leurs propositions aux futurs maires

**INTERVIEWS SYLVIA GHIPPONI P5&6**

- KAMPÀ P2**
- OPINIONS P4**
- AU QUOTIDIEN P7**
- LINGUA P18**
- CULTURA P20**
- RÉTRO P21**
- AGENDA P22**
- POLITIQUE P23**
- ANNONCES LÉGALES P9**

1,75 €



**S E M P R ' À F I A N C ' À V O I**

# A CARNAVALATA

C'EST FOU CE QU'ON RETROUVE AU GRENIER!  
J'ESSAIE ?





**URBANISME, LOGEMENT, CENTRE-VILLE  
LES ARCHITECTES ADRESSENT  
LEURS PROPOSITIONS AUX FUTURS MAIRES  
INTERVIEW SYLVIA GHIPPONI P5 & 6**

**AU QUOTIDIEN  
Précarité énergétique  
DE PLUS EN PLUS DE MÉNAGES  
SE SENTENT CONCERNÉS P7 & 8**

**LINGUA  
LA CHRONIQUE DE JEAN CHIORBOLI P18  
CULTURA  
L'APPUNTAMENTI DI SANTU CASANOVA P20**

**RÉTRO  
UN ANNUFÀ P21**

**AGENDA P22**

**POLITIQUE  
CHRONIQUE INQUIÈTE P23**

**ANNONCES LÉGALES P9**

**ICN INFORMATEUR CORSE NOUVELLE  
DIRECTION RÉDACTION**

Directeur de la publication – Rédacteur en chef : **Paul Aurelli**

Directeur délégué : **Jérôme Fabro-Aurelli** : 06 75 12 93 47 • jfa@aurelli.com

Chef d'édition : **Elisabeth Milleliri** : 06 44 88 69 40 • informateur.corse@orange.fr

1<sup>er</sup> secrétaire de rédaction : **Eric Patris** : 06 44 88 66 33 • eric.patris-sra@icn-presse.corsica

**BUREAU DE BASTIA**

114, rue Claude-Papi, imm. Agostini-ZI d'Erbajolu 20600 BASTIA

Secrétariat : **Bernadette Benazzi** : 04 95 32 04 40 - 06 41 06 58 36 • gestion-informateurcorse@orange.fr

**ANNONCES LÉGALES**

**Albert Tapiero** : 04 95 32 89 92 • al-informateurcorse@orange.fr

**ABONNEMENTS**

**Abderrahim Benyoucef** : 04 95 32 89 97 • icn-abonnement@orange.fr

**CORSICAPRESS ÉDITIONS SAS**

au capital social de 150 000 €

114, rue Claude-Papi, imm. Agostini-ZI d'Erbajolu

20600 BASTIA

Tél. 04 95 32 04 40

Société locataire-gérante des titres et marques

Principaux associés : PA, JFA.

CPPAP 1125 C 88773 • ISSN 2114 009

Imprimé par AZ Diffusion 20600 Bastia • Dépôt Légal Bastia

## À MODU NOSTRU

### Sognu turchinu

**N**anzi ch'ella principiessi a staghjoni 2025-2026, certi prunostichi davani u SC Bastia à mezu à l'outsiders pà cullà in Liga 1. Ci voli à dì chì i spiranzi erani lighjittimi, dopu à un ottesimu postu à a classifica durante l'eserciziu passatu. À mezu à i sustenidori frà altru, l'ambizioni erani dunqua forti. Ma à u fà di i scontri, tutti issi spiranzi ani cuminciati à svaniscia. Dopu una prima parti di campeonatu catastrofica, decisioni forti sò stati pigliati. L'intrenori Benoît Thavenot hè statu lampatu fora, mentri chì Frédéric Antonetti, direttori spurtivu di u club, hà sceltu d'andassini ghjustu dopu, incausatu da parechji accaniti turchini d'avè fiascatu u marcatu. Cù a numinazioni di Réginald Ray, chì cunnosci strà bè u club, s'hè circatu à fà nascia un trasaltu nentru à u gruppu. Fattu si stà chì, par avà, à u nivellu statisticu, l'affari fermani sempri in francesi. Bastia ferma sempri inde i profundezzu di a classifica, cù solu trè vittorii è diciottu punti in vintiquattru scontri ghjucati. S'è dipoi calchì partita, a squadra hà ritrovu una certa cumbattività, li manca sempri l'essenziali, vali à dì l'efficacità. Di sicuru, i ghjucadori ci l'ani fatta à strap-pà ultimamenti picculi punti impurtanti contr'à squadri d'altu nivellu, ma ùn pò bastà pà salvassi è francassi di una falata in Naziunali 1 à a fini di a staghjoni. L'equilibriu ferma debbuli, malgradu intenzioni boni, chì a regolarità li faci sempri difettu è chì ùn asisti par avà un filu cunduttori offensivu pà trasfurmà issi prumessi in successi. S'ellu ci vulia à truvà calchì puntu pusitivu, ci voli à dissi chì nant'à i deci partiti chì fermani, a mità si ghjucarà in Furiani è chì, s'è u publicu si scatena pà purtà altu i so suldati, a squadra pò riescia à truvà issu supplu d'anima in più par andà à circà a vittoria. Deci finali chì, s'elli ùn parmettini micca di chjappà u mantenimentu seccu, pudariani rigalà a pussibilità, cumpiendu sedicesimi, di ghjucà i play-offs, è di sunnià à un antru exerciziu in più in siconda divisioni. Da chì firmà l'unicu è solu portabandera di a Corsica inde u mondu di u ballò prufiziunali. ■ **Santu CASANOVA**

**si passa calcosa... *annant'à a reta***

**Faut-il ou non créer** une commission d'enquête parlementaire chargée de se pencher sur le volet français de l'affaire Epstein? C'est ce qu'a proposé LFI. Gabriel Attal, président du groupe Ensemble pour la République à l'Assemblée nationale, a dit ne pas y être opposé. Dans les rangs du RN, le député de la 2<sup>e</sup> circonscription de l'Oise Philippe Ballard a estimé que «*si des faits d'ingérence ou de pression sur la vie politique française étaient avérés dans l'affaire Jeffrey Epstein, l'Assemblée nationale devra se saisir du sujet*» et a évoqué la «*création d'une commission d'enquête parlementaire pour établir la vérité*». Ça coince en revanche du côté de Yaël Braun-Pivet. La présidente de l'Assemblée nationale, pour qui la justice doit être saisie, estime en effet qu'une commission d'enquête parlementaire entraînerait une «*confusion des pouvoirs*». Une position sur laquelle elle campe fermement. Une attitude qui a surpris, déçu voire choqué une partie de l'opinion. Or sur X, il n'y a souvent pas loin de la surprise à la suspicion. Pourquoi une telle opposition? Une vidéo a beaucoup tourné, dans laquelle Yaël Braun-Pivet, questionnée à ce propos, affirme que le gaspillage alimentaire est le «*vrai sujet qui intéresse les Français*». Il est vrai que ce jour-là, l'Agenda 2030 de lutte contre le gaspillage alimentaire était présenté à l'Assemblée nationale. L'argument de la question hors-sujet peut donc être invoqué. Il n'a guère convaincu pour autant et sur Radio Nova, l'humoriste Akim Omiri a eu beau jeu d'affirmer, entre autres, que «*Pour Yaël: non aux femmes voilées, oui aux enfants violés*». L'intéressée, dans un post, a réagi longuement et assez vivement. Mais les internautes n'en démordent pas: pourquoi ce refus, que leur cache-t-on éventuellement? Une pétition a cela dit été lancée sur le site de l'Assemblée nationale, non pour répondre à ces questions, mais pour qu'une commission d'enquête voie le jour. S'identifier via France Connect pour la signer prend peut-être un peu plus de temps que balancer un post. Mais il faut savoir ce qu'on veut vraiment. ■ **Elisabeth MILLELIRI**

 **Yaël Braun-Pivet** @YaelBRAUNPIVET · 24 févr.  
Ce que nous entendons là, est-ce vraiment de l'humour, de l'impertinence ou seulement le vieux logiciel de la calomnie qui tourne en boucle depuis la fin du XIXe siècle ?

 **zaelyo** @zaelyo · 24 févr.  
Vous n'êtes plus Charlie ?  
Ou vous l'êtes uniquement lorsque cela vous arrange ?

 **Yan Amar** @YanAmar20 · 8h  
Dans une société saine ce sont les humoristes qui critiquent les politiciens, pas l'inverse. Mais dans notre société, les politiciens n'ont que faire des questions des français.

 **Nathan Bothereau** @NathanBothereau · 24 févr.  
C'est de l'humour pas une démonstration juridique.  
  
Humour qui pointe cependant une question qui n'est pas drôle du tout : pourquoi avez-vous refusé que soit tenue une commission d'enquête sur l'affaire Epstein, dont les liens avec la France ne sont plus à démontrer ?

 **jeanaymar** @mar2larnem · 6h  
Pourtant la question de fond est très pertinente, pourquoi ne pas laisser une enquête parlementaire se dérouler sur un sujet aussi grave ? Cela n'améliore vraiment pas la confiance de la population envers la représentation nationale.

 **Avhdotisab** @Avhdotisab · 24 févr.  
Ca fait 6 ans que les services de Paris ont des infos exploitables sur l'affaire Epstein, et que ces preuves sont laissées de côté pour protéger les puissants et les notables, de Paris et d'ailleurs.

 **El Cabezòn** @OMondieuu · 23h  
Super, mais déjà acceptez d'ouvrir une commission d'enquête sur le plus gros scandale pedocriminel de l'histoire, impliquant des "élites" françaises  
  
Après viendra le temps d'éventuellement s'indigner pour un sketch. Le sens des priorités en résumé.

**HUMEUR****La stratégie du brouillard**

Voici quatre ans, les troupes russes envoyées par Putin envahissaient l'Ukraine. L'«opération spéciale» annoncée par le Kremlin, destinée à durer trois jours, une balade apéritive en somme, s'est muée en borbier extrêmement coûteux en roubles, en matériel et en effectifs, pour des gains territoriaux et politiques dérisoires. Putin s'est invité chez les Ukrainiens avec ses chars, ses troupes y ont commis viols, tortures, assassinats et déportations de civils malgré ses promesses, malgré les accords signés. Il y a clairement un agresseur et un agressé. Alors pourquoi entend-on trop souvent «*les responsabilités sont partagées*», voire «*c'est Zelenskyy qui a déclenché la guerre*»? Pourquoi tant de personnalités politiques, et de médias hexagonaux glosent-ils sur la «symétrie» entre les groupuscules néo-nazis qui réclament mort et déportation pour ceux qui leur déplaisent et les «antifas» qui s'opposent à leurs intimidations et actions violentes?

Parce que quand on n'a pas d'argument, on brouille les pistes. On accuse l'autre de ses propres crimes. On martèle le mensonge jusqu'à convaincre le plus grand nombre de crétiens. Une vieille technique, testée et éprouvée depuis Goebbels. Et visiblement, ça marche encore.

Dans l'Hexagone, on convoque Pétain et Maurras pour faire front à la gauche et s'allier à ceux contre qui on avait juré de faire barrage. En Corse, on s'attribue le lexique autonomiste et indépendantiste pour baptiser des listes à l'opposé de leurs idées. On a même vu des gens chanter le *Diu* à la fin d'une réunion électorale d'extrême-droite. La confusion n'est pas un sous-produit de l'époque: c'est une stratégie. Et pour y voir clair quand beaucoup cherchent à embrumer les perspectives, le mieux reste de s'en tenir aux faits basiques et indiscutables: si les fachos dégagent, plus besoin d'antifas; l'extrême-droite n'a jamais aimé la diversité, et si la Russie plie bagage, la guerre s'arrête. La symétrie n'existe pas dans ce domaine. Mais apparemment, il est toujours nécessaire en 2026 de répéter que deux et deux font quatre. ■ **Eric PATRIS**

# Urbanisme, logement, centre-ville

## Les architectes adressent leurs propositions aux futurs maires



Photo Christophe Giudicelli

### **Quel est le sens des propositions faites par les architectes ?**

C'est le moment d'interpeller les candidats, car ils sont en phase de finalisation de leur programme. C'est aussi un engagement car ils peuvent s'engager sur des thèmes que nous abordons. On s'adresse aussi au grand public, qui peut se poser les mêmes questions.

### **L'urbanisme et l'architecture sont-ils des enjeux pour cette élection ?**

L'urbanisme et l'architecture peuvent apporter des réponses au cadre de vie, mais aussi aux questions sociales. On a vu que des candidats s'étaient engagés à finaliser un document d'urbanisme et qu'ils n'ont pas réussi. Il y a plusieurs raisons, parfois un manque de volonté. Notre démarche vise à souligner que c'est une question à prendre au sérieux et qui va donner les règles de notre cadre de vie urbain, et nous en avons besoin pour développer nos villes, nos villages et nos projets.

### **Ces propositions sont-elles aussi un moyen pour les architectes de faire valoir leurs idées ?**

Le but, c'est d'avoir une vision globale et cohérente. Faire les choses par petites touches, on voit que ça ne fonctionne pas. On incite les maires à élaborer leur document d'urbanisme, PLU et cartes communales, mais aussi à faire des plans guides en identifiant,

### **À l'approche des élections municipales, les architectes adressent une liste de dix propositions aux candidats.**

**Sylvia Ghipponi, présidente du Conseil de l'Ordre des architectes de Corse, en détaille le sens et les enjeux.**

par exemple, les friches qui peuvent être transformées, que ce soit en ville ou dans le rural. Mais aussi en identifiant les biens sans maître, ce qui est une façon de produire du logement aussi. Sur les aléas climatiques, il s'agit de voir comment on développe notre littoral, par exemple face à l'érosion, pas forcément dans une démarche de repli : on peut être dans l'adaptation. C'est aussi poser socialement sa commune, en sachant quel centre médical, quels centres commerciaux. Les architectes sont tout à fait capables de faire ça.

### **Selon vous, les maires sont-ils assez formés à ces enjeux ?**

Ils ont quand même une vision, mais avec l'Ordre des architectes, nous avons pensé à les associer à des formations que l'on fait pour favoriser le dialogue et l'échange. On dit aussi aux

élus qu'ils peuvent consulter les architectes. On est un peu plus de 310 en Corse pour 360 communes, pratiquement un architecte pour un maire.

### **Vous proposez de garantir l'accès au logement. La construction de logements est sur tous les programmes.**

Quand on regarde à l'échelle de la Corse et qu'on dit qu'il faut 2000 logements par an, ça paraît beaucoup. Mais quand on se dit que si chaque commune fait sa part à son échelle, d'une centaine à quelques unités, on peut y arriver. Pas de grosses opérations mais un travail qui est plus dans la dentelle. On dit que chaque commune doit s'engager et être accompagnée dans cette démarche de construction de logements.

### **En ce qui concerne l'urbanisation, vous alertez sur les projets de lotissements...**

Il faudra peut-être faire des lotissements, car il y a des demandes, mais on aimerait qu'ils soient davantage intégrés aux paysages existants, avec des chartes et des règlements qui fassent que l'on ne produise pas des lotissements « déconnectés ». Dans certains lotissements en Corse, on se dit qu'on pourrait bien être en Bretagne, avec des murs de deux mètres de haut et des maisons qui se ressemblent. On pourrait étudier cela avec des architectes.

**« Le but, c'est d'avoir une vision globale et cohérente.**

**Faire les choses par petites touches, on voit que ça ne fonctionne pas. »**

- 1• *Faire de l'architecture le langage qui redonne du sens et de la cohérence à la transformation des communes.*
- 2• *Reconnaître l'intérêt public de l'architecture comme bien commun et moteur des 50 prochaines années.*
- 3• *Réparer plutôt que démolir, économiser foncier et ressources, tout en valorisant l'existant.*
- 4• *Face au changement climatique, anticiper les risques et dessiner des territoires résilients, sûrs et attractifs.*
- 5• *Garantir un logement pour tous.*
- 6• *Répondre au vieillissement, aux besoins de santé et d'éducation.*
- 7• *Préserver les paysages grâce à la sobriété foncière.*
- 8• *Concevoir des lieux de production de l'économie locale et circulaire, qui soutiennent les filières et l'innovation.*
- 9• *Associer habitants et acteurs locaux autour de choix partagés et durables.*
- 10• *Mettre l'IA au service du patrimoine et des savoir-faire.*

### **Vous misez aussi beaucoup sur la réhabilitation?**

Un manifeste dans ce sens a été signé avec la Collectivité de Corse. Le but est de le proposer à la signature des maires. Beaucoup de maires ont conscience de cet enjeu. On considère que 80 % est déjà là. C'est vrai que c'est plus long, plus compliqué, mais il faut le faire.

### **Les élus fustigent souvent les différentes lois et règlements qui, selon eux, freinent et ralentissent le développement.**

C'est pour cela qu'on pousse pour que les communes élaborent et révisent leur règlement d'urbanisme. Les élus sont censés prendre en compte toutes les lois et réglementations actuelles. Tant qu'on n'a pas ça, c'est compliqué et on a un millefeuille. Il doit être synthétisé dans un document d'urbanisme qui va permettre de mener un projet plus facilement. On n'est pas forcément pour l'assouplissement des lois Littoral et Climat, car on estime qu'on peut encore faire des projets, et beaucoup, dans ce cadre-là. Aujourd'hui, on a le problème des instructions qui sont trop longues, parfois deux ans pour un permis de construire, et là les maires n'y sont pour rien. Parfois, ce n'est pas tenable pour les porteurs de projet. Et ça produit un ralentissement économique et de la production du bâti, qui doit, lui, arriver beaucoup plus rapidement.

### **Autre thème de campagne: la désertification des centres-villes et le stationnement.**

Il y a toute une réflexion à mettre en place sur la mobilité, qui n'est pas simple mais qui mérite beaucoup d'attention. Parfois, les réponses ne sont pas appropriées. Si on parle de Bastia, Ajaccio ou même Calvi, on peut utiliser l'intermodalité en reliant aéroport, port et bus aux différents arrêts de train, par exemple. Ça ferait économiser des heures de trajet. Comme ce sont des villes touristiques et des portes d'entrée du tourisme en Corse, elles ne sont pas toujours au niveau de ce qu'on pourrait faire pour accueillir.

### **Qu'en est-il du débat sur les centres commerciaux à l'extérieur des villes?**

Ce qui se passait avant, c'est que les personnes qui habitaient en dehors de Bastia, par exemple, allaient faire leurs courses à Bastia. Le commerce, c'était le centre-ville. Aujourd'hui, on a plusieurs petits centres: Biguglia, Borgo, Lucciana. Il ne faut pas se dire que tout doit être concentré à Bastia et interdire aux autres centres-villes de se développer. Mais il doivent se développer dans leur centre, justement, et pas à l'extérieur de leur ville. Prôner le développement de centres commerciaux pour que tout le monde y aille en voiture depuis Bastia ou depuis les zones rési-

dentielles du Grand Bastia, ce n'est pas une bonne chose. Il faut développer un centre-ville plutôt que des zones à l'extérieur des villes. Il ne devrait pas y avoir qu'un cinéma, qu'un centre commercial. Et les gens qui habitent en dehors de Bastia ont le droit de faire plein de choses sans prendre leur voiture.

*Il ne devrait pas y avoir qu'un cinéma, qu'un centre commercial.*

*Et les gens qui habitent en dehors de Bastia ont le droit de faire plein de choses sans prendre leur voiture.*

### **Les centres-villes se vident, pour plusieurs raisons, ne faudrait-il pas les réadapter à la vie moderne?**

On ne va pas pouvoir adapter tout partout. Quand on habite dans le vieux centre ancien, on sait qu'il y a des choses qu'on ne pourra pas avoir, comme un ascenseur. Après, il y a une question de mobilité résidentielle. Quand on atteint un certain âge, on va préférer un appartement en rez-de-chaussée. Il faudrait plutôt pouvoir adapter tous les appartements en rez-de-chaussée et les prioriser pour les personnes âgées, pour les garder dans leur logement le plus longtemps possible. Il y aurait aussi des souplesses à avoir sur les Secteurs patrimoniaux remarquables. C'est bien, car ça protège le centre ancien. Mais parfois, on ne peut pas créer une fenêtre sur un pignon ou créer une terrasse sur les derniers niveaux. Cela pourrait être des choses qui apportent du confort, de la lumière et du plaisir.

### **Autre thème de campagne, le changement climatique.**

#### **Que peut apporter l'architecture?**

Il y a toute la question de la revégétalisation des villes, notamment des cours d'école qui doivent être pensées dans un projet global, au-delà de la simple isolation thermique. On a aussi des cours d'immeubles bitumées qui sont des rejets de climatisation. On pourrait les revégétaliser.

### **Vous prônez aussi l'utilisation de matériaux locaux.**

#### **Pas toujours simple.**

On fait en sorte de proposer des projets avec des matériaux locaux, et les filières incitent à en proposer. Je pense que beaucoup de maires en sont conscients, mais se heurtent à la problématique du coût. Sur certains projets, il y a la volonté d'intégrer des matériaux, comme le bois ou la pierre, produits sur place. Mais les prix sont trois à cinq fois plus cher. Quand les maires sont contraints dans leur budget, il y a quelque chose qui ne fonctionne pas, il faut travailler là-dessus. ■ **Propos recueillis par Christophe GIUDICELLI**

# Précarité énergétique De plus en plus de ménages se sentent concernés

Photo: Alex Podurariu • Unsplash

**S**i le record de froid en France remonte à 1962 avec  $-7,5^{\circ}$ , la période comprise entre la fin 2025 et le début janvier 2026, sans qu'on puisse la qualifier de glaciale, a tout de même surpris de nombreux Français qui, en 15 ans, s'étaient habitués à des débuts d'hiver plus cléments. Depuis la disparition du bouclier tarifaire, les prix des énergies ont fortement augmenté, représentant une part non négligeable des dépenses des Français, en dépit de leurs efforts pour réduire leur consommation d'électricité ou de gaz. Une récente étude menée par l'institut Ipsos BVA\* pour Daikin France, entreprise spécialisée dans le génie climatique, visait à recueillir l'opinion des Français sur leurs habitudes de consommation en chauffage et en climatisation afin de mesurer l'impact sur leur comportement et leur ressenti en matière de précarité énergétique. Ses résultats indiquent que le confort thermique est devenu un enjeu quotidien, qui ne concerne pas seulement les 10,1 % des ménages français officiellement reconnus comme étant en situation de précarité énergétique; le phénomène dépasse les seuls critères adminis-

*Selon une récente étude, les dépenses liées à l'énergie pèsent sur le budget comme sur le moral et la vie sociales des ménages français, au delà de ceux qui sont reconnus comme étant en situation de précarité énergétique et beaucoup admettent devoir rogner sur d'autres dépenses, notamment alimentaires et médicales, pour payer leurs factures d'énergie.*

tratifs et touche aussi bien au pouvoir d'achat, à la santé qu'à la vie sociale. Plus de la moitié des personnes interrogées [52 %] vit dans un logement construit avant 1990, dont la surface est supérieure à  $80 \text{ m}^2$  [56 %]. Concernant leurs équipements de chauffage, 44 % ont indiqué être équipées de chaudières, fonctionnant majoritairement au gaz, 28 % se chauffent à l'aide de radiateurs électriques (dont 39 % de jeunes âgés entre 18 et 30 ans), 17 % disposent de pompes à chaleur et

5 % ont fait installer des poêles à granulés. Pour faire face aux étés de plus en plus chauds, 45 % se contentent de ventilateurs et 11 % ont des climatiseurs monobloc, fixes ou mobiles.

## CONFORT THERMIQUE : DES ARBITRAGES PARFOIS COMPLIQUÉS ET STRESSANTS

L'étude met en évidence une inquiétude palpable quant aux consommations énergétiques liées à leur confort thermique. En effet, 85 % des sondés estiment que bien se chauffer est devenu un luxe, 59 % se disent stressés par le montant des factures d'énergie pour leur logement, 43 % font état de difficultés pour maintenir une température agréable chez eux l'été, 38 % ont du mal à chauffer correctement leur logis l'hiver et 27 % disent même rencontrer des difficultés pour régler leurs factures. Globalement, les profils les plus préoccupés par le coût de l'énergie sont les femmes, les 18-30 ans, les locataires et les CSP -. Après exposé de ce que recouvre l'expression «précarité énergétique», 31 % des Français du panel ont déclaré avoir le sentiment d'être concernés. Ce ressenti est plus élevé chez les 18-30 ans [42 %] et les CSP- [41 %]; en revanche 82 % des plus

Photo Alex Podurariu • Unsplash



*Le budget mensuel relatif aux factures d'énergie*

*est supérieur à 150 € pour 41 % des Français.*

*Si ce poste de dépenses est jugé stable pour 34 %,*

*il a augmenté pour 49 % des interrogés*

*et 53 % estiment qu'il est compliqué*

*d'anticiper le montant des factures d'énergie.*

de 60 ans et 76 % des CSP + se disent non concernés par la précarité énergétique. Seuls 27 % des personnes interrogées estiment que leur logement est mal isolé, avec une proportion d'inconfort comparable en hiver comme en été, mais 36 % disent ressentir souvent, voire très souvent le froid en hiver. Les profils les plus vulnérables sont les plus jeunes et les CSP-. Pour réduire leurs factures de chauffage, les sondés adoptent certains gestes comme abaisser le thermostat [54 % le font souvent, 77 % le font a minima de façon occasionnelle]; ne chauffer que certaines pièces [54 % le font souvent, 73 % le font a minima de façon occasionnelle], multiplier les couches de vêtements [56 % le font souvent, 85 % le font a minima de façon occasionnelle], réduire la durée et/ou la température des douches [21 % le font systématiquement, 48 % le font a minima de façon occasionnelle] ou encore limiter l'usage d'appareils énergivores tels que four, sèche-linge, plaques de cuisson [20 % de façon systématique, 48 % de façon occasionnelle a minima]. Par ailleurs, ils sont 65 % à admettre devoir réduire au moins un poste de dépense pour payer leurs factures énergétiques. S'il s'agit majoritairement de frais liés à des loisirs [44 %] aux vacances [37 %] et à l'habillement [33 %], 29 % sont contraints de limiter voire suspendre leur épargne, et certains postes plus sensibles tels que la baisse volontaire des frais d'alimentation [26 %] et de santé [14 %] ont également été cités; 74 % des 18-30 ans, 71 % des 31-45 ans et 74 % des CSP- ont sacrifié au moins un poste de dépense.

**LES IMPACTS NÉGATIFS DU FROID DÉPASSENT LE SEUL DOMAINE DE LA SANTÉ**

Le manque de confort thermique a un retentissement sur l'état de forme général des individus. Ainsi 74 % des sondés disent que le froid nuit à la qualité de leur sommeil, avec des difficultés d'endormissement notamment, générant de la fatigue voire de l'épuisement dans la journée; 72 % peuvent se sentir plus facilement irritables ou démoralisés, 70 % sont plus sensibles aux maladies (rhumes/bronchites), 65 % éprouvent des douleurs musculaires ou articulaires plus fréquentes (genoux, dos), 59 % ont des maux de tête plus fréquents et 55 % voient leur libido baisser. Les profils les plus vulnérables sont les moins de 45 ans et les CSP-. Mais le froid a d'autres incidences, notamment sur la vie sociale: 38 % en font état. Ils ont moins reçu d'invités [19 %] et, lorsqu'ils recevaient, ils ont parfois essuyé des remarques sur le fait qu'ils faisait froid chez eux [14 %]; d'autres disent avoir eu tendance à s'isoler davantage et à moins voir leurs proches [10 %] et certains rapportent

même des tensions au sein du foyer à propos de la température du logement [9 %]. Pour ceux des sondés qui ont la possibilité de télétravailler, l'inconfort thermique tend à limiter le recours à cette solution: 29 % y renoncent; 19 % mentionnent qu'en été, ils accroissent leur présence au bureau car il est climatisé, 15 % font de même en hiver car leur lieu de travail est mieux chauffé que leur logement et 11 % disent avoir diminué leur temps de travail à domicile pour faire des économies sur leurs dépenses énergétiques. Le budget mensuel relatif aux factures d'énergie est supérieur à 150 € pour 41 % des Français. Si ce poste de dépenses est jugé stable pour 34 %, il a augmenté pour 49 % des interrogés et 53 % estiment qu'il est compliqué d'anticiper le montant des factures d'énergie. Cela concerne d'autant plus les femmes [57 %], les 31-45 ans [59 %] les CSP- [58 %].

**DES TRAVAUX ÉNERGÉTIQUES D'ICI TROIS ANS : OUI, MAIS...**

Interrogés sur la réalisation de travaux énergétiques, 61 % des personnes sondées ont déclaré avoir lancé au moins une catégorie de travaux destinés à améliorer la performance de leur habitation (majoritairement les 60-75 ans à 71 % et les propriétaires, à 74 %). Dans ce cadre, le remplacement du système de chauffage et/ou d'eau chaude sanitaire arrive en seconde place des réponses les plus données [30 %], derrière le changement des fenêtres [34 %]. Ils sont 35 % à envisager des travaux énergétiques à l'horizon trois ans, concernant au moins un type de travaux: changement du système de chauffage et/ou eau chaude sanitaire [11 %], isolation des murs [10 %], remplacement des fenêtres [9 %]. Sans surprise, ils citent en premier lieu le bénéfice des économies budgétaires dans la liste de leurs exigences [53 %] concernant un projet de remplacement de leur installation de chauffage. Il faut donc que leur nouvel équipement leur permette de réduire leurs factures énergétiques. Le confort arrive en seconde position de leurs attentes [27 %], devant les critères écologiques [10 %] et de provenance de la technologie en France ou en Europe [10 %]. Pour ce faire, 69 % des sondés identifient au moins un levier qui pourrait les inciter à se lancer: 84 % mentionnent les aides financières et 55 % les prêts à taux zéro. Cela dit, 82 % évoquent au moins un frein au fait d'engager des projets d'amélioration énergétique pour leur logement: en premier lieu [72 %] citent le coût initial, 42 % évoquent la complexité administrative et 41 % ont des doutes sur les économies réelles. ■ AN

*\*Étude administrée en novembre 2025 auprès de 1000 personnes âgées de 18 ans et +, correspondant à un échantillon représentatif de la population Française, au travers d'un questionnaire en ligne de 30 questions.*

*ils sont 65 % à admettre devoir réduire au moins un poste de dépense pour payer leurs factures énergétiques.*

## CREATIONS SOCIETES

N° 01

LES ABRITES ASSOCIES  
DU SUD-OUEST  
Société d'Avocats  
29-31 rue Fenestre  
20090 BASTIA

### AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un ASSP en date du 10/02/2026, il a été constitué une SASU ayant les caractéristiques suivantes :  
**Dénomination sociale :** MA-L  
**Objet social :** La prise de participations dans toutes sociétés de quelque forme que ce soit et quel que soit leur objet  
**Siège social :** Lieu-dit Cacao, 20137 Porto-Vecchio  
**Capital :** 1000 €  
**Durée :** 99 ans à compter de son immatriculation au RCS d'Ajaccio  
**Président :** M. MAUNY Marc, Pont d'Or-gone, 20146 Sotta  
**Admission aux assemblées et droits de votes :** Dans les conditions statutaires et légales. **Clause d'agrément :** Cession d'actions : Soumise à agrément.

N° 02

### AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous seing privé en date du 10 février 2026, à Saint-Florent, il a été constitué une Société présentant les caractéristiques suivantes :  
**SIÈGE ET OBJET DE LA SOCIÉTÉ :**  
**DIMORA IMMOBILIER, Société par Actions Simplifiée** au capital de 1000€, dont le **Siège social** est situé au : 13, lotissement Arbucetta, immeuble Imhotep, 20620 BIGUGLIA chez AGIS ayant pour objet : en France et à l'étranger - L'activité d'agence immobilière, comprenant notamment toutes opérations de transaction immobilière portant sur des biens immobiliers, immeubles bâtis ou non bâtis, terrains, fonds de commerce, droits immobiliers et assimilés ;  
- La gestion immobilière, incluant la gestion locative, la location ou la sous-location ;  
- L'activité de syndic de copropriété, comprenant l'administration et la gestion d'immeubles bâtis, la gestion administrative des copropriétés, l'organisation et la tenue des assemblées générales, la gestion des convocations, le pilotage, la coordination et le suivi des travaux d'entretien, ainsi que la gestion des contrats de maintenance et de services ;  
**Pour une durée de 99 ans à compter de la date de l'immatriculation de la Société au Registre du Commerce et des sociétés de Bastia.**  
**TRANSMISSION DES ACTIONS :** Toute cession d'actions est soumise à un agrément préalable de la collectivité des associés.  
**ADMISSION AUX ASSEMBLÉES ET DROIT DE VOTE :** Chaque action donne droit au vote et à la représentation dans les consultations collectives, proportionnellement à la quotité du capital qu'elle représente. Chaque action donne droit à une voix.  
**Président :** Il a été nommé comme Président, Monsieur YVON Anthony Jordan demeurant à : Maison Baldini, Quartier Saint-Antoine, 20200 Bastia pour une durée non limitée.

Pour avis, Le Président.

N° 03



SCP MAMELLI  
Notaires

20217 Saint-Florent  
Tel : 04.95.37.06.00

office.mamelli.20040@notaires.fr

### AVIS DE CONSTITUTION

Suivant acte authentique sous le sceau de l'état par Maître Sophie MAMELLI, Officier public, Notaire à SAINT-FLORENT, le 19 février 2026 a été constituée une Société Unipersonnelle à Responsabilité Limitée ayant les caractéristiques suivantes :  
**Dénomination :** PETRU MATEU  
**Siège social :** SAINT-FLORENT (20217), 70, rue Principale, Immeuble u Lodu, Chez SARL A STRETTA.  
**Objet social :** "La prise de participations, directe ou indirecte, dans toutes sociétés ou entreprises, par tous moyens, notamment par voie de création de sociétés nouvelles, d'apports, souscriptions, achats de titres ou droits sociaux, fusions, alliances ou autrement [...]"  
**Durée :** 99 années.  
**Capital social :** CINQ CENTS EUROS (500,00 EUR),  
**Cessions de parts :** Les cessions entre associés seuls sont libres. Les autres sont soumises à l'agrément de la majorité en nombre des associés représentant au moins la moitié des parts sociales.  
**L'exercice social** commence le 1er janvier et se termine le 31 décembre de chaque année.  
**Gérant :** Monsieur Richard TEURLAY demeurant à SAINT-FLORENT (20217).  
La société sera immatriculée au registre national des entreprises et au registre du commerce et des sociétés de Bastia.

Pour avis,  
Le notaire.

N° 04

### JBF TECH

Société par Actions Simplifiée  
Au capital de 1000 euros  
Siège social : Ponte Novu  
20233 Castello Di Rostino

### AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous seing privé en date du 12 Février 2026 à CASTELLO DI ROSTINO, il a été constitué une Société présentant les caractéristiques suivantes :  
**Forme :** Société par Actions Simplifiée  
**Dénomination :** JBF TECH  
**Siège :** Ponte Novu - 20235 Castello Di Rostino  
**Durée :** Quatre vingt dix neuf ans à compter de son immatriculation au RCS  
**Capital :** 1000 euros  
**Objet :** La conception, le développement, l'édition, l'exploitation, la commercialisation et la distribution de logiciels, applications, plateformes numériques et solutions SaaS, intégrant ou non des technologies d'intelligence artificielle  
**Présidente pour une durée illimitée :** La société dénommée JBF HOLDING, Société à Responsabilité Limitée au capital de 1000,00 euros, dont le siège social est à Castello Di Rostino (20233), Ponte Novu, identifiée au SIREN sous le numéro 933 388 472 et immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Bastia.  
La Société sera immatriculée au Registre du commerce et des sociétés de Bastia.

Pour avis,

N° 05

### AVIS DE CONSTITUTION

Par acte SSP du 17/02/2026, il a été constitué une SASU dénommée :

HELIA STUDIO

**Siège social :** RN 194, Zone Industrielle de Baléone, Centre Commercial Grand Ajaccio Baléone, 20167 Sarrola-Carcopino

**Capital :** 1.000 €

**Objet :** La conception, l'organisation et la dispense de cours, ateliers, stages et formations dans les domaines du sport, du bien-être et de la remise en forme, notamment les disciplines telles que le pilates, le lagree, le yoga et toute activité connexe ou complémentaire ;  
L'exploitation de tout espace dédié au sport, au bien-être et à la remise en forme, incluant le service sur place et à emporter de boissons chaudes et froides, à l'exclusion de toute boisson alcoolisée ; La vente de vêtements, accessoires, équipements, matériels et produits liés au sport, au bien-être et à la remise en forme ; Et plus généralement, toutes opérations industrielles, commerciales, financières, civiles, mobilières ou immobilières se rapportant directement ou indirectement à l'objet social ou à tout objet similaire, connexe ou complémentaire, susceptibles d'en favoriser la réalisation, l'extension ou le développement.

**Président :** Mme SCAGLIA Elodie, Française, 1, rue des Menuisiers, Bâtiment d, 20090 Ajaccio

**Transmission des actions :** Actions librement cessibles entre associés uniquement.

**Admission aux assemblées et exercice du droit de vote :** Tout Actionnaire est convoqué aux Assemblées. Chaque action donne droit à une voix.

**Durée :** 99 ans à compter de l'immatriculation au RCS d'Ajaccio.

N° 06

### AVIS DE CONSTITUTION

Avis est donné de la constitution d'une Société présentant les caractéristiques suivantes :

**Forme :** Société Civile Immobilière

**Dénomination :** " SG Immo "

**Siège :** 1445, route de Saint André - 20620 Biguglia

**Objet :** L'acquisition de tous biens immobiliers et mobiliers, leur gestion et administration

**Durée :** 99 années

**Capital :** 1000 Euros

**Gérance :** Monsieur Rui Miguel CORREIA SANTOS demeurant 1445, route de Saint André - 20620 Biguglia  
**Immatriculation :** RCS Bastia.

Pour Avis,

N° 07

### AVIS DE CONSTITUTION

Avis est donné de la constitution le 20/02/2026, d'une Société présentant les caractéristiques suivantes :

**FORME :** Société Civile Immobilière

**DENOMINATION :** CDental

**SIÈGE SOCIAL :** Centre d'Activité du Stabiacciu, Route de Bonifacio, 20137 Porto-Vecchio

**OBJET :** L'acquisition, l'administration, la gestion par location ou autrement de tous immeubles et biens immobiliers

**DURÉE :** 99 ans

**CAPITAL :** 1.000 euros

**APPORTS EN NUMÉRIQUE :** 1.000 euros  
**GERANCE :** Anne BATESTI, Lieudit FINAGGIU, route de Palavesa, 20137 Porto-Vecchio, et Camille WOHL, 59, Strada di Chera, 20146 Sotta

**CESSION DE PARTS :** Soumise à agrément à l'égard de tous

**IMMATRICULATION :** RCS Ajaccio.

N° 08

### AVIS DE CONSTITUTION

Par acte SSP du 19/02/2026, il a été constitué une SCI dénommée :

SRP RIVOLI

**Siège social :** 3, rue Comtesse Maria Walewska, Résidence Napoléon e, 20000 Ajaccio

**Capital :** 1.000 €

**Objet :** L'acquisition, par voie d'achat ou d'apport, la propriété, la mise en valeur, la transformation, l'aménagement, l'administration et la location de tous biens et droits immobiliers, de tous biens et droits pouvant constituer l'accessoire, l'annexe ou le complément des biens et droits immobiliers en question. Et ce, au moyen de ses capitaux propres soit au moyen de capitaux d'emprunt, ainsi que de l'octroi, à titre accessoire et exceptionnel, de toutes garanties à des opérations conformes au présent objet civil et susceptibles d'en favoriser le développement. A titre exceptionnel, l'aliénation du ou des immeubles devenus inutiles à la société, au moyen de vente, échange ou apport en société. Et généralement, toutes opérations civiles pouvant se rattacher directement ou indirectement à cet objet ou susceptibles d'en favoriser le développement, et ne modifiant pas le caractère civil de la société.

**Gérant :** M. GUERRINI René, Pierre 3, rue Comtesse Maria Walewska, Résidence Napoléon e, 20000 Ajaccio  
**Cession des parts sociales :** Libre.

**Durée :** 99 ans à compter de l'immatriculation au RCS d'Ajaccio.

N° 09

### AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un ASSP en date du 23/02/2026, il a été constitué une SAS ayant les caractéristiques suivantes :

**Dénomination :** EMISTEL

**Objet social :** Exploitation d'un glacier, salon de thé, vente de glaces sur place et à emporter, vente de desserts, crêpes, gaufres et pâtisseries, vente de boissons chaudes et froides, petite restauration sucrée et toutes activités connexes.

**Siège social :** Lotissement A LICCIOLA, 424, Allée des Bruyères, 20600 Furiani

**Capital :** 500 €

**Durée :** 99 ans à compter de son immatriculation au RCS Bastia

**Président :** Monsieur FIORI Stephane, demeurant Lotissement A LICCIOLA, 424, Allée des Bruyères, 20600 Furiani

**Admission aux assemblées et droits de votes :** Chaque action donne droit à une voix.

**Clause d'agrément :** Cession d'actions à des tiers soumise à l'agrément des associés.

FIORI STEPHANE.

N° 10

### AVIS DE CONSTITUTION

Avis est donné de la constitution d'une Société présentant les caractéristiques suivantes :

**Forme :** Société à Responsabilité Limitée

**Dénomination :** BG PLOMBERIE

**Siège :** Tahiti Plage - Ancien Pont du Ricanto - 20090 Ajaccio

**Objet :** La réalisation de tous travaux de plomberie, chauffage, climatisation, installation de tout équipement sanitaire ainsi que la vente de tout matériel et équipement de chauffage, de ventilation, de climatisation,

**Durée :** 99 années

**Capital :** 1000 Euros

**Gérance :** Monsieur Giovanni BRUGU demeurant Tahiti Plage - Ancien Pont du Ricanto - 20090 Ajaccio

**Immatriculation :** RCS Ajaccio.

Pour Avis,

## AVIS DE CONSTITUTION

Avis est donné de la constitution de la Société présentant les caractéristiques suivantes :

**FORME** : Société à Responsabilité Limitée Unipersonnelle  
**DÉNOMINATION SOCIALE** : IMPRENDO  
**OBJET SOCIAL** : La Société a pour objet en France et à l'étranger :

\* Travaux de bâtiment, gros œuvre et second œuvre, entreprise générale de construction.

\* La participation de la société, par tous moyens, à toutes entreprises ou sociétés créées ou à créer, pouvant se rattacher à l'objet social, notamment par voie de création de sociétés nouvelles, d'apport, commandite, souscription ou rachat de titres ou droits sociaux, fusion, alliance ou association en participation ou groupement d'intérêt économique ou de location gérance ;

\* Toutes opérations industrielles, commerciales et financières, mobilières et immobilières pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet social et à tous objets similaires ou connexes pouvant favoriser son extension ou son développement ;

\* Toutes opérations quelconques destinées à la réalisation de l'objet social.

**SIÈGE SOCIAL** : 431, Route de Cala Rossa, 20137 Lecci

**DURÉE** : 99 ans à compter de l'immatriculation de la société au Registre du commerce et des Sociétés

**CAPITAL SOCIAL** : 1000 € divisé en 100 parts de 10 €

**GERANT** : Monsieur Giovanni CHESU, demeurant 431, Route de Cala Rossa, 20137 Lecci

**IMMATRICULATION** : RCS d'Ajaccio.

Pour avis, Le Gérant.

N° 12

## AVIS DE CONSTITUTION

Avis est donné de la constitution de la Société SCI LDPM, au capital de 1000 €. Siège : Strada Di U Pinone, Saint-Antoine, 20240 Ghisonaccia.

Durée : 99 ans à compter de l'immatriculation au RCS de Bastia.

Objet social : La Société a pour objet directement ou indirectement, tant en France qu'à l'étranger :

L'acquisition, la gestion, l'administration, la mise en valeur, la transformation, la construction, la location, la cession de tous immeubles ou biens immobiliers d'activité ou à usage de bureaux ou à usage résidentiel.

Le montant des apports en numéraire s'élève à 1000 €.

Les parts sociales sont librement cessibles entre associés uniquement.

**Gérante** : Madame Livia TOMEI, demeurant Strada Di U Pinone, Saint-Antoine, 20240 Ghisonaccia.

**Gérante** : Madame Ana Daniela JUNQUEIRA, née FARIA RIBEIRO, demeurant 5, Route de la Gare, Lot N°1, 20240 Ghisonaccia.

N° 13

## AVIS DE CONSTITUTION

Avis est donné de la constitution d'une Société présentant les caractéristiques suivantes :

**DÉNOMINATION** : M-H BTP

**FORME** : Société Par Actions Simplifiées

**CAPITAL** : 1000 euros

**SIÈGE SOCIAL** : Lieu-Dit Calcinajo - Marines de Palasca - 20226 Palasca

**OBJET** : TOUS TRAVAUX DE MACONNERIE - GROS ŒUVRE - SECOND ŒUVRE

**DURÉE** : 99 années

**PRESIDENCE** : EIRAS ALVES HUGO demeurant Appt 5 - Lieu-dit Stabielle - 20220 Monticello

**IMMATRICULATION** : Au RCS de Bastia.

Pour avis,

## REEL OP

Société à Responsabilité Limitée

Au capital de 1000 euros

Siège social : Res Bella Donna

20222 Brando

## AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous signature privée en date à Brando du 16/02/2026, il a été constitué une Société présentant les caractéristiques suivantes :

**Forme sociale** : Société à Responsabilité Limitée

**Dénomination sociale** : REEL OP

**Siège social** : Res Bella Donna, 20222 Brando

**Objet social** : La fourniture de prestations de conseils et d'assistance, l'initiation, la conception, le montage, la réalisation, l'aménagement, soit pour son propre compte, soit à titre de prestataire de services, en toutes qualités, et notamment celle de Maître d'ouvrage, de Maître d'ouvrage délégué, d'assistant à maîtrise d'ouvrage, La coordination des études en phase de conception des projets,

L'assistance en transaction sur immeubles et fonds de commerce,

La participation de la société par tous moyens à toutes entreprises ou sociétés, créées ou à créer, pouvant se rattacher à l'objet social, notamment par voie de créations de sociétés nouvelles, d'apports commandités, souscriptions ou achats de titres ou droits sociaux, fusions, alliances ou associations en participation, l'assistance administrative et comptable ainsi que le conseil des sociétés du groupe, la définition de la politique générale du groupe.

**Durée de la Société** : 99 ans à compter de la date de l'immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés

**Capital social** : 1000 euros

**Gérance** : Monsieur ROBERT FAVALE, né le 10 décembre 1983 à BASTIA (2b), de nationalité française, demeurant Route de Figarella, Res Les Jardins de Miomo, 20200 Santa Maria Di Lota, Immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés de Bastia.

Pour avis,  
La Gérance.

MODIFICATION  
SIEGE SOCIAL

N° 15

## PARADOX

Société par Actions Simplifiée

Au capital de 1000 euros

Siège social : 7, Rue Fabrice Pietri

20137 Porto-Vecchio

953 459 245 RCS Ajaccio

## ANNONCE LEGALE

Aux termes d'une décision en date du 16/02/2026, le Président de la société par actions simplifiée PARADOX, usant des pouvoirs conférés par les statuts, a décidé de transférer le siège social du 7, Rue Fabrice Pietri, 20137 Porto-Vecchio au Centre Commercial Géant Casino, 20137 Porto-Vecchio à compter du 16/02/2026 et de modifier en conséquence l'article 4 des statuts.

La Société, immatriculée au Registre du commerce et des sociétés d'AJACCIO sous le numéro 953 459 245 fera l'objet d'une nouvelle immatriculation auprès du Registre du commerce et des sociétés d'AJaccio.

Pour avis, La Présidente.

## EXTREME SUD TRAVAUX

Société par Actions Simplifiée

Au capital de 1000 euros

Siège social :

Lot 8, U Mulinu Di A Chjavaccia

Aria Mezzana, 20135 Conca

832 620 702 RCS Ajaccio

Aux termes d'une décision en date du 01/01/2025, EXTREME SUD TRAVAUX, usant des pouvoirs conférés par les statuts, a décidé de transférer le siège social du ENT LOT 9, PONT DE L'OSO, PORETTA DI CIACCONE, 20137 LECCI au LOT 8, U MULINU DI A CHJAVACCIA, ARIA MEZZANA, 20135 CONCA à compter du 01/01/2025 et de modifier en conséquence l'article 4 des statuts.

Pour avis, Le Président.

N° 17

CESARI EXPERTISE  
& AUDIT - CEA

SAS au capital de 1.000 Euros

Siège social : Lieudit Murella

20117 Eccica-Suarella

829 938 745 RCS Ajaccio

Aux termes d'une décision en date du 01/01/2026, l'associé unique a décidé de transférer le siège social Lieudit Murella - 20117 Eccica-Suarella au 8 Bis, Boulevard J et B Maglioli - 20000 Ajaccio à compter de ce jour et de modifier en conséquence l'article 4 des statuts.

Pour avis, Le Président.

N° 18

## BABY DREAM

Société par Actions Simplifiée

Au capital de 10.000 euros

Siège social : Route du Stade

20600 Furiani

801 820 739 RCS Bastia

Aux termes d'une délibération en date du 01/02/2026, l'A.G.E. des associés de la société par actions simplifiée BABY DREAM a décidé de transférer le siège social et l'établissement principal du : Route du Stade, 20600 FURIANI au : Espace Allegria, Lieu-Dit San Lorenzo, 20620 BIGUGLIA à compter du 01/02/2026 et de modifier en conséquence l'article 4 des statuts.

Pour avis, Le Président.

MODIFICATIONS  
STATUTAIRES

N° 19

## LE FRAIS MARCHÉ

Société par Actions Simplifiée

Au capital de 2000 euros

Siège social : Lotissement Campometto

App 45 Bis, Lieu-Dit Campo Meta

20600 Furiani - 983 006 925

Aux termes d'une décision unanime en date du 31 janvier 2026, il résulte que : - Monsieur Said AL MOUSSI, demeurant Lot Campo Meta N6, 20600 Furiani a été nommé en qualité de Président en remplacement de Monsieur Najim EL YOUSFI, démissionnaire.

L'article 26 des statuts a été modifié en conséquence et le nom de Monsieur Najim EL YOUSFI a été retiré des statuts sans qu'il y ait lieu de le remplacer par celui de Monsieur Said AL MOUSSI.

Pour avis, le président.

## SARL CIBATIMENT

Capital Social : 1000 €

Siège Social :

Villa Morim Da Costa Manuel

Ld Trevole - 20110 Viggianello

RCS Ajaccio 539 619 049

Aux termes du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire du 08 Janvier 2026, il a été décidé :

- De décider de la transformation de la Société en Société par Actions Simplifiée à compter du 08 janvier 2026.

Cette transformation entraîne la publication des mentions suivantes :

**Forme :**

\* Ancienne mention : Société à responsabilité limitée

\* Nouvelle mention : Société par actions simplifiée

**Administration :**

\* Anciennes mentions : La gérance est assurée par Monsieur MORIM DA COSTA Manuel. Né le 19/10/1965 à Vila Do Conde (Portugal). De nationalité Portugaise. Demeurant : Villa Morim Da Costa Manuel, Lieu Dit Trevole, 20110 Viggianello.

\* Nouvelles mentions :

**Président** : Monsieur MORIM DA COSTA Manuel Né le 19/10/1965 à Vila Do Conde (Portugal). De nationalité Portugaise. Demeurant : Villa Morim Da Costa Manuel, Lieu Dit Trevole, 20110 Viggianello.

Mention sera faite au RCS d'AJaccio.

Pour avis,  
La Présidence.

N° 21

SOCIETE CIVILE IMMOBILIERE  
LM PROVENCE

Capital social : 152.45 €

Siège social :

110, Cullatta Rascamunellu

20245 Galéria

## AVIS DE PUBLICITÉ

Aux termes d'une délibération en date du 5 janvier 2026, l'Assemblée Générale Extraordinaire a décidé de :

- Modifier la dénomination sociale de «LM» en «LM PROVENCE» et de modifier en conséquence l'article 3 des statuts.

- Transférer le siège social de « Hameau Calca - 20245 GALERIA » vers le « 220, Cullatta Rascamunellu - 20245 GALERIA » et de modifier en conséquence l'article 4 des statuts.

- Convertir le capital social de francs vers euros et de modifier en conséquence l'article 7 des statuts.

Modification sera faite au Greffe du Tribunal de commerce de Bastia.

Pour avis,  
La Gérance.

N° 22

## CORDIROM

SAS au capital de 550.000 €

Siège : Zone Industrielle de Baleone

20167 Sarrola-Carcopino

537729295 RCS Ajaccio

Par décision de l'associé unique du 20/02/2026, il a été décidé de :

- Nommer Président la Société JSM HOLDING, SAS au capital de 17.000 €, sise 2, avenue du Premier Consul, 20000 AJACCIO N°833584774 RCS de AJACCIO représentée par M. MANCINI Jérôme en remplacement de M. MANCINI Jérôme démissionnaire.  
Mention au RCS d'AJaccio.

## PRÉFET DE LA CORSE DU-SUD

### DIRECTION DÉPARTEMENTALE DES TERRITOIRES SERVICE AMÉNAGEMENT ET COHÉSION DES TERRITOIRES

#### ARRÊTÉ N° 2A-2026-02-10-00001 DU 10 FÉVRIER 2026 PORTANT SUR LA CRÉATION D'UNE ZONE D'AMÉNAGEMENT DIFFÉRÉ SUR LE SECTEUR DU VILLAGE DE LA COMMUNE DE SALICE

**Le Préfet de Corse, Préfet de la Corse-du-Sud,  
Chevalier de la Légion d'honneur,  
Officier de l'ordre national du Mérite,**

Vu le Code de l'urbanisme, notamment les articles L.210-1 et suivants, L.212-1 et suivants, L.213-1 et suivants, L.300-1 et suivants et R.212-1 et suivants relatifs aux zones d'aménagement différé (ZAD) et au droit de préemption ;  
Vu les dispositions prévues par le Code de l'urbanisme et notamment son article L.212-1 qui permet la création d'une zone d'aménagement différée (ZAD) par décision motivée du représentant de l'État dans le département ;  
Vu l'article L.212-2-1 du Code de l'urbanisme précisant que, lorsqu'il est saisi d'une proposition de création de zone d'aménagement différé par la commune, le représentant de l'État dans le département peut prendre un arrêté délimitant le périmètre provisoire de la zone ;  
Vu le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et les départements ;  
Vu le décret du Président de la République du 23 juillet 2025 portant nomination de M. Eric JALON, nommé préfet de Corse, préfet de la Corse-du-Sud ;  
Vu le décret du Président de la République du 10 décembre 2025 nommant Mme Agnès CHAVANON, secrétaire générale de la préfecture de la Corse-du-Sud ;  
Vu l'arrêté préfectoral n° 2A-2026-01-05-00001 du 5 janvier 2026 portant délégation de signature à Mme Agnès CHAVANON, secrétaire générale de la préfecture de la Corse-du-Sud ;  
Vu la délibération du 10 décembre 2025 du conseil municipal de Salice, sollicitant la création du périmètre de la ZAD sur le secteur du village et désignant la commune comme titulaire du droit de préemption ;  
Considérant l'élaboration du plan local d'urbanisme actuellement en cours ;  
Considérant la nécessité pour la commune de bénéficier du droit de préemption avant l'approbation du plan local d'urbanisme sur certains secteurs identifiés à enjeux ;  
Considérant que les objectifs poursuivis sur ce secteur à enjeux est de mettre en œuvre une structuration de l'armature urbaine en rapport avec un projet d'aménagement global de la commune ;  
Considérant la liste des parcelles modifiée transmise en date du 8 janvier 2026 en complément de la délibération du conseil municipal du 10 décembre 2025 ;  
Sur proposition de la secrétaire générale de la préfecture,

#### ARRÊTÉ

**Article 1 :** Création du périmètre de la zone d'aménagement différé.  
Le périmètre de la zone d'aménagement différé (ZAD), englobant la forme urbaine du village et délimitée sur le plan annexé au présent arrêté, est créée sur le territoire de la commune de Salice.

**Article 2 :** Titulaire du droit de préemption  
La commune est désignée comme titulaire du droit de préemption.

**Article 3 :** Publications légales

En application des dispositions de l'article R.212-2 du Code de l'urbanisme, le présent arrêté fera l'objet d'une :

- publication au recueil des actes administratifs de la préfecture de la Corse-du-Sud - mention dans deux journaux publiés dans le département.

Une copie de l'arrêté créant la zone d'aménagement différé (ZAD) accompagnée du plan précisant le périmètre de cette zone sera déposée en mairie.

**Article 4 :** Effets juridiques attachés à la création de la ZAD.

Conformément à l'article L.212-2 du Code de l'urbanisme, le droit de préemption peut être exercé pendant une période de six ans renouvelable à compter de la publication de l'acte qui crée la zone.

Les effets juridiques attachés à la création de la zone ont pour point de départ l'exécution de l'ensemble des formalités de publicité mentionnées ci-dessus.

La date à prendre en considération pour l'affichage en mairie est celle du premier jour où il est effectué.

**Article 5 :** Voies et délais de recours

Conformément aux dispositions des articles R.421-1 à R.421-5 du Code de justice administrative, le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Bastia dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de sa notification. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application « Télérecours citoyens » accessible par le site [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).

**Article 6 :** Exécution de l'arrêté

La secrétaire générale de la préfecture, le directeur départemental des territoires et le maire de Salice sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la Corse.

Ajaccio, le 10 FEV. 2026,  
Pour le Préfet et par délégation,  
La Secrétaire Générale,  
Agnès CHAVANON.

## AVIS D'APPEL PUBLIC A LA CONCURRENCE

OFFICE D'EQUIPEMENT HYDRAULIQUE DE CORSE

M. le Directeur  
Avenue Paul Giacobbi  
BP 678 - 20601 BASTIA Cedex  
Tél : 04 95 30 93 93 - Fax : 04 95 30 50 29  
mèl : [direction@oehc.fr](mailto:direction@oehc.fr)  
web : <http://www.oehc.fr>

SIRET 33043264200016

Groupement de commandes : Non

L'avis implique un marché public

Objet : REMPLACEMENT CONDUITE FONTE 500 MM RUISSEAU DE SBIRI

Référence acheteur : 2026-019-SI

Type de marché : Travaux

Procédure : Procédure adaptée ouverte

Technique d'achat : Sans objet

Lieu d'exécution : Commune Linguizetta - 20230 LINGUIZETTA

Durée : 3 mois.

Description : Les travaux consistent pour l'essentiel dans la fourniture et pose d'une canalisation en fonte ductile  
DN 500 mm sur environ 260 ml.

Classification CPV :

Principale : 45232120 - Travaux d'irrigation

Complémentaires : 44161200 - Canalisations d'eau

45231110 - Travaux de pose de conduites

Forme du marché : Prestation divisée en lots : Non

Les variantes sont exigées : Non

Conditions de participation

Critères : Renvoi au R.C.

Marché réservé : NON

Réduction du nombre de candidats : Non

La consultation comporte des tranches : Non

Possibilité d'attribution sans négociation : Oui

Visite obligatoire : Non

Critères d'attribution : Offre économiquement la plus avantageuse appréciée en fonction des critères énoncés dans le cahier des charges (règlement de la consultation, lettre d'invitation ou document descriptif).

Renseignements d'ordre administratifs :

Cellule Marché Public

Tél : 04 95 30 93 28

L'intégralité des documents de la consultation se trouve sur le profil d'acheteur : Oui

Dépôt dématérialisé : Activé

Présentation des offres par catalogue électronique : Autorisée

Remise des offres : 12/03/26 à 12h00 au plus tard.

Envoi à la publication le : 18/02/26

Les dépôts de plis doivent être impérativement remis par voie dématérialisée.

Pour retrouver cet avis intégral, accéder au DCE, poser des questions à l'acheteur, déposer un pli, allez sur <http://www.oehc.fr>

N° 25

## AVIS D'INFORMATION

Nom et adresse officiels de l'organisme acheteur :

Collectivité de Corse

22 Cours Grandval - BP 215

20187 AIACCIU CEDEX 1.

Tél: +33 495202525. Fax: +33 495516621.

Courriel : [commande.publique@isula.corsica](mailto:commande.publique@isula.corsica)

Adresse internet : <https://www.isula.corsica>

Objet du marché : Études pour la révision du Schéma Régional des Infrastructures et des Transports (SRIT) de Corse intégrant un volet intermodalité

Numéro de référence : 2026-ITGP-0015

Date limite de remise des offres : lundi 23 mars 2026 à 12h00

Modalités de retrait de l'avis d'appel public à la concurrence complet ainsi que du dossier de consultation Sur le profil acheteur de la Collectivité de Corse à l'adresse suivante : <https://marchespublics.isula.corsica/>

Date d'envoi du présent avis à la publication : 19/02/2026.

N° 26

## AVIS D'INFORMATION

Nom et adresse officiels de l'organisme acheteur :

Collectivité de Corse

22 Cours Grandval - BP 215

20187 AIACCIU CEDEX 1.

Tél: +33 495202525. Fax: +33 495516621.

Courriel : [commande.publique@isula.corsica](mailto:commande.publique@isula.corsica)

Adresse internet : <https://www.isula.corsica>

Objet du marché : Acquisition, livraison et installation de mobiliers, accessoires et sièges de bureau pour les services et les médiathèques de la Collectivité de Corse

Numéro de référence : 2025-IDMG-0324

Date limite de remise des offres : 24 mars 2026 à 12h00.

Modalités de retrait de l'avis d'appel public à la concurrence complet ainsi que du dossier de consultation Sur le profil acheteur de la Collectivité de Corse à l'adresse suivante : <https://marchespublics.isula.corsica/>

Date d'envoi du présent avis à la publication : 20/02/2026.

N° 27



**AVIS D'APPEL PUBLIC À LA CONCURRENCE  
PUBLICITÉ SUPPLÉMENTAIRE  
COMMUNE DE SAN MARTINO DI LOTA  
MARCHÉ DE TRAVAUX**

Identification du pouvoir adjudicateur :

Nom de l'organisme :

Commune de San Martino di Lota  
Mairie de Pietranera  
route du cap - BP32,  
F-20200 San Martino di Lota.  
Tél. [+33] 4 95 31 02 85.  
Courriel : [mairie@sanmartino.corsica](mailto:mairie@sanmartino.corsica)  
Fax [+33] 4 95 32 00 93  
Adresse(s) internet : Adresse générale du pouvoir adjudicateur :  
<http://www.san-martino-di-lota.fr/>  
Adresse du profil d'acheteur : <http://www.kleoon.com>

Objet du marché : Marché de travaux relatif à la réhabilitation de la bâtisse U

San Martinu : Réfection urgente de la toiture Lauze traditionnelle.

Lieu d'exécution : Commune de SAN MARTINO DI LOTA (2B)- 122, route du San martino - 20200 San Martino di Lota

L'avis implique un marché public.

Type de marché : Travaux - exécution

Caractéristiques principales : Réfection complète de la toiture en Lauzes existante [170m<sup>2</sup>], y compris gouttière en cuivre et remplacement des velux (fournis par la Commune)

Le bâtiment existant est une construction ancienne de 1890. Il est situé dans le périmètre de protection de monuments historiques sur la parcelle C1000.

Nature et étendue : Il s'agira de refaire la toiture à l'identique, de réparer et renforcer les planchers bois des combles notamment.

Le marché est composé d'un lot unique.

Options : Les tranches conditionnelles et options sont précisées dans le cctp.

Variantes admises. Prestations divisées en lots : Non

Date prévisionnelle de commencement des travaux : mai 2026 ou sept 2026 selon avancement de la procédure

Durée prévisionnelle du marché : 3 mois

Visite Obligatoire de site : Prendre rendez-vous via la plate-forme [kleoon.com](http://www.kleoon.com) ou au 06 89 40 11 10, de préférence une semaine à l'avance, et pour une visite au plus tard une semaine avant la date limite de remise des offres. Une attestation de visite sera remise.

Type de procédure : Procédure adaptée

Date limite de réception des offres : Le 23 mars 2026, à 12 heures.

Délai minimum de validité des offres : 180 jours à compter de la date limite de réception des offres.

Renseignements complémentaires :

Numéro de référence attribué au marché par le pouvoir adjudicateur : 03/2026  
Autres informations : Obligation d'offre dématérialisée.

Renseignements administratifs et techniques via la plateforme de dématérialisation - Retrait gratuit du cahier des charges et des documents complémentaires, remise des offres : par voie électronique à l'adresse suivante :

<http://www.kleoon.com> - Référence du dossier : U-SAN-M-TOITURE-03-2026  
lien direct de la consultation :

<https://www.kleoon.com/detail-consultation/92703/1>

En application de l'article R2131-18 du code de la commande publique, le présent avis est une publicité supplémentaire ne comportant pas toutes les mentions de l'avis intégral qui est consultable sur le support principal : B.O.A.M.P. avis n° 26-18128 envoyé à la publication le 20/02/2026.

Date d'envoi du présent avis à la publication : 20 février 2026.

N° 28



**AVIS D'APPEL PUBLIC A LA CONCURRENCE**

ETABLISSEMENT PUBLIC DU COMMERCE ET DE L'INDUSTRIE DE CORSE

M. Gilles SIMEONI - Président  
Hotel consulaire  
1, rue Adolphe Landry  
20293 Bastia  
Tél : 04 95 54 44 44

SIRET 99902196700016

Référence acheteur : EPCIC/DCA2B/2026-012

L'avis implique un marché public

Objet : Marché d'actions de promotion et de communication pour la promotion de la Balagne et de Calvi.

Procédure : Procédure adaptée

Forme du marché : Critères d'attribution : Offre économiquement la plus avantageuse appréciée en fonction des critères énoncés dans le cahier des charges (règlement de la consultation, lettre d'invitation ou document descriptif).

Dépôt dématérialisé : Activé

Remise des offres : 27/03/26 à 10h00 au plus tard.

Envoi à la publication le : 24/02/2026

Les dépôts de plis doivent être impérativement remis par voie dématérialisée. Pour retrouver cet avis intégral, accéder au DCE, poser des questions à l'acheteur, déposer un pli, allez sur <https://www.marches-publics.info/>

N° 29

**AVIS D'OUVERTURE D'UNE ENQUÊTE PUBLIQUE**

**PROJET DE PLAN DE PREVENTION  
DES RISQUES D'INONDATION**

**COMMUNE DE MONTE**

2ème Parution,

DUREE DE L'ENQUÊTE : du mercredi 25 février 2026 au lundi 30 mars 2026 inclus.  
SIEGE DE L'ENQUÊTE : MAIRIE ANNEXE DE MONTE (LIEU-DIT ANGIOLASCA - 20290 MONTE).

PERMANENCES DU COMMISSAIRE-ENQUÊTEUR :

Monsieur Jean-Philippe VINCIGUERRA, commissaire enquêteur, employé de La Poste, recevra le public en mairie annexe de Monte selon les modalités suivantes :

\* le mercredi 25 février 2026 de 9h00 à 12h00 ;

\* le lundi 30 mars 2026 de 14h00 à 16h30.

Mme Josiane CASANOVA, Retraité, experte foncier et immobilier, a été désignée en tant que commissaire enquêteur suppléante.

Pendant cette période, le dossier sera consultable :

- à la mairie annexe de Monte, et accessible aux jours et heures d'ouverture de la mairie au public ;

- sur le site internet des services de l'état en Haute-Corse :

<https://www.haute-corse.gouv.fr/Publications/Appels-a-projets-Consultations-Enquetes-publiques/Enquetes-publiques/Enquetes-Environnement>

- sur le registre dématérialisé : <https://www.registre-dematerialise.fr/7102/>

Toutes les informations relatives à ce projet pourront être obtenues auprès du directeur départemental des territoires de la Haute-Corse [tél. : 04 20 06 70 30].

Les observations et propositions du public pourront être adressées durant la durée de l'enquête :

- directement sur le registre d'enquête à feuillets non mobiles, ouvert en mairie annexe de Monte ;

- auprès du commissaire enquêteur, lors de ses permanences ;

- sur l'adresse e-mail dédiée à l'enquête publique : [enquete-publique-7102@registre-dematerialise.fr](mailto:enquete-publique-7102@registre-dematerialise.fr). Les contributions transmises par courriel seront publiées dans les meilleurs délais sur le registre dématérialisé <https://www.registre-dematerialise.fr/7102/> et donc visibles par tous.

- sur le registre dématérialisé : <https://www.registre-dematerialise.fr/7102/>

- par voie postale à l'attention du commissaire enquêteur, en mairie de Monte.

Ces observations seront annexées au registre d'enquête tenu à disposition en mairie annexe de Monte.

Une copie du rapport et des conclusions du commissaire enquêteur sera tenue à la disposition du public en mairie de Monte, ainsi qu'à la direction départementale des territoires (service juridique et coordination), dans les conditions prévues à l'article L.311-9 du code des relations entre le public et l'administration.

Ces documents seront également mis en ligne sur le site internet des services de l'Etat en Haute-Corse.

A l'issue de la procédure réglementaire, la décision concernant l'élaboration du plan de prévention des risques d'inondation sur le territoire de la commune de Monte sera prise par le Préfet de la Haute-Corse.

N° 30



**AVIS D'ATTRIBUTION**

IDENTIFICATION DU POUVOIR ADJUDICATEUR/DE L'ENTITE ADJUDICATRICE :

Etablissement Public du Commerce et de l'Industrie de Corse

Rue Adolphe Landry - CS.10210

20293 Bastia Cedex

Tél : 04.95.54.44.44

Adresse Internet : [www.cci.corsica](http://www.cci.corsica)

OBJET DU MARCHÉ :

Marché n°2025-051 : « Accord-cadre à marchés subséquents relatif à l'achat de prestations intellectuelles d'enseignement pour les formations d'hôtellerie, de restauration et de tourisme dispensées par la Chambre de Commerce et d'Industrie de Corse : AMPARA MEDITERRANEE et KEDGE CORSICA. »

PROCEDURE :

Type de procédure : Appel d'offres ouvert

NOM ET ADRESSE DES ATTRIBUTAIRES :

SARL ALL INCLUSIVE MEDITERRANEE

Résidence Monserato

Bâtiment

20200 BASTIA

Madame Caroline TAGLANG DE RIBAS

24, Chemin de Butel

77860 QUINCY VOISINS

DATE DE NOTIFICATION DE L'ACCORD-CADRE :

\* Le 22 décembre 2025

Un avis d'attribution complet est disponible sur le site du BOAMP à l'adresse :

<http://www.boamp.fr> - Annonce 26-9112 du 28/01/2026

Date d'envoi du présent avis à la publication chargée de l'insertion : 29/01/2026.

**votre contact : Albert TAPIERO**

**☎ 04 95 32 89 92 / 06 41 58 40 23**

**[al-informateurcorse@orange.fr](mailto:al-informateurcorse@orange.fr)**

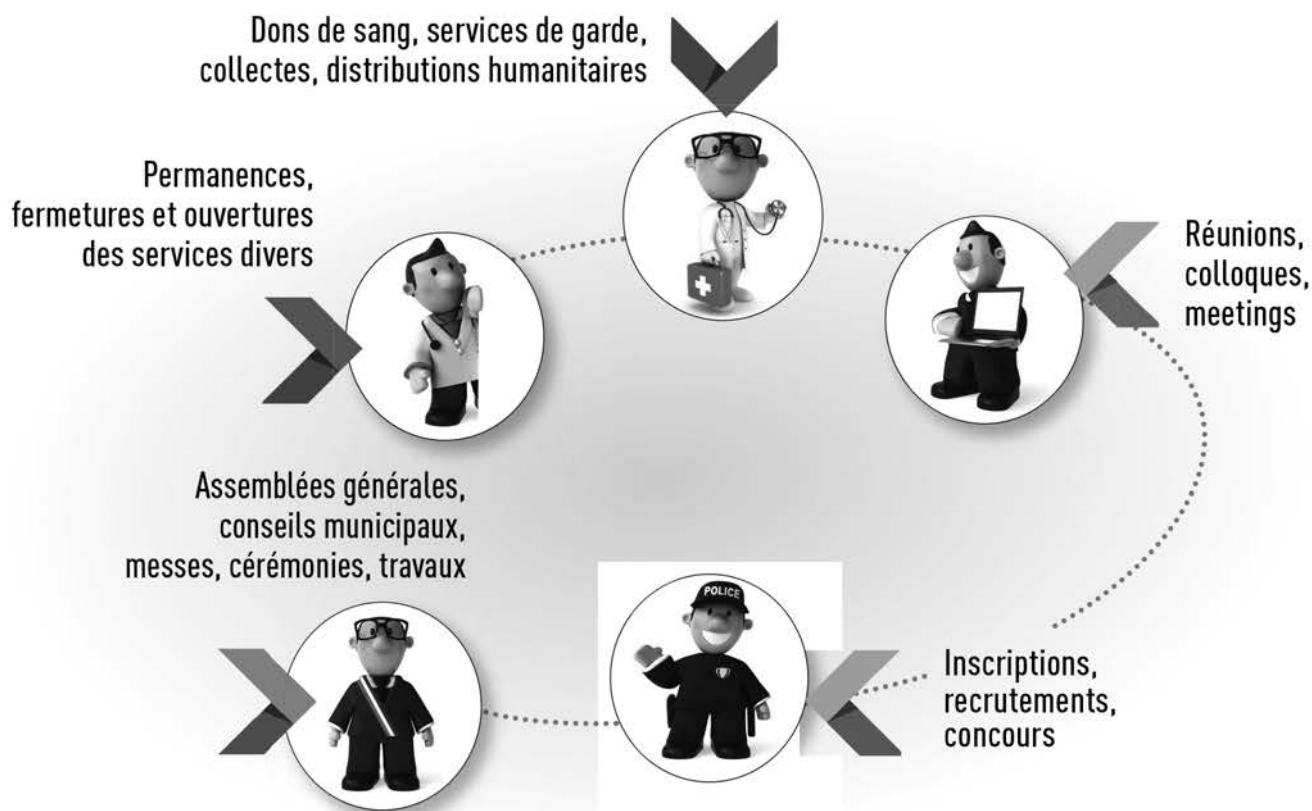
POUR ANNONCER GRATUITEMENT  
LES **RENDEZ-VOUS**  
DE VOS **ASSOCIATIONS**  
ET **COMMUNES**



**SERVICE  
GRATUIT**

# www.icn.corsica/publier-une-info

L'agenda en ligne de votre commune ou de votre association



POUR COMMUNIQUER  
DANS L'AGENDA DE MA COMMUNE

JE ME RENDS SUR

[www.icn.corsica/publier-une-info](http://www.icn.corsica/publier-une-info)



**PROJET DE REVISION DES PLANS DE PREVENTION DES RISQUES D'INONDATION  
DES BASSINS VERSANTS DU GOLO ET DES COURS D'EAU SITUÉS ENTRE L'EXUTOIRE  
DE CE FLEUVE ET LE SUD DE BASTIA, COMMUNES DE BIGORNO, LENTO, PIEDIGRIGGIO,  
CAMPITELLO, BISINCHI, MOLTIFAO, CASTIRLA, PRATO DI GIOVELLINA, CAMPILE ET AITI.**

2ème Parution,  
DUREE DES ENQUÊTES :

Bigorno	Du vendredi 06 mars 2026 au mardi 7 avril 2026 inclus
Lento	Du vendredi 27 février 2026 au mardi 31 mars 2026 inclus
Piedigriggio	Du jeudi 26 février 2026 au jeudi 02 avril 2026 inclus
Campitello	Du mardi 24 février 2026 au vendredi 27 mars 2026 inclus
Bisinchi	Du mardi 24 février 2026 au jeudi 26 mars 2026 inclus
Moltifao	Du lundi 23 février 2026 au mercredi 25 mars 2026 inclus
Castirla	Du lundi 23 février 2026 au mercredi 25 mars 2026 inclus
Prato di Giovellina	Du jeudi 26 février 2026 au jeudi 02 avril 2026 inclus
Campile	Du mardi 24 février 2026 au jeudi 26 mars 2026 inclus
Aiti	Du jeudi 05 mars 2026 au jeudi 09 avril 2026 inclus

SIEGES DES ENQUÊTES ET LIEUX DE DEPÔT DES DOSSIERS :

Mairie	Adresse
Bigorno	Place de la Mairie - 20252 Bigorno
Lento	Casa Cumuna Village de Lento - 20252 Lento
Piedigriggio	20218 Piedigriggio
Campitello	4, Chjassu-Di-Panicale - 20252 Campitello
Bisinchi	Village - 20235 Bisinchi
Moltifao	Quartier Mezzana - 20218 Moltifao
Castirla	Village - 20236 Castirla
Prato di Giovellina	Prato Mezzo - 20218 Prato-di-Giovellina
Campile	100, place de l'Hôtel-de-Ville - 20290 Campile
Aiti	Aiti-Village - 20244 Aiti

COMPOSITION ET PERMANENCES DE LA COMMISSION D'ENQUÊTE :

M. Jean-Philippe VINCIGUERRA, agent de la Poste, président de la commission d'enquête, Mme Josiane CASANOVA, experte foncier et immobilier, et M. Antony HOTTIER, retraité, ancien directeur d'entreprise, membres titulaires de la commission d'enquête, recevront les observations du public en mairies, aux dates et horaires suivants :

Bigorno	vendredi 06 mars 2026 de 14h00 à 17h00 mardi 7 avril 2026 de 14h00 à 17h00
Lento	vendredi 27 février 2026 de 14h00 à 17h00 mardi 31 mars 2026 de 14h00 à 17h00
Piedigriggio	jeudi 26 février 2026 de 14h00 à 17h00 jeudi 02 avril 2026 de 14h00 à 17h00
Campitello	mardi 24 février 2026 de 14h00 à 17h00 vendredi 27 mars 2026 de 14h00 à 17h00
Bisinchi	mardi 24 février 2026 de 14h00 à 17h00 jeudi 26 mars 2026 de 09h00 à 12h00
Moltifao	lundi 23 février 2026 de 09h00 à 12h00 mercredi 25 mars 2026 de 14h00 à 17h00
Castirla	lundi 23 février 2026 de 13h00 à 16h00 mercredi 25 mars 2026 de 09h00 à 12h00
Prato di Giovellina	jeudi 26 février 2026 de 10h00 à 12h00 jeudi 02 avril 2026 de 10h00 à 12h00
Campile	mardi 24 février 2026 de 09h00 à 12h00 jeudi 26 mars 2026 de 14h00 à 17h00
Aiti	jeudi 05 mars 2026 de 14 h 00 à 17 h 00 jeudi 09 avril 2026 de 14 h 00 à 17 h 00

Mme Carole SAVELLI, ingénieure, a été désignée commissaire enquêteur suppléant. Chacune de ces permanences sera assurée par l'un au moins des membres de la commission d'enquête.

MODALITES DE CONSULTATION DES DOSSIERS : Durant ces périodes, le public prendra connaissance des dossiers et consignera ses observations dans un registre ouvert à cet effet dans chaque mairie :

COMMUNE	CONSULTATION DÉMATÉRIALISÉE DU DOSSIER	OBSERVATIONS
Bigorno	<a href="https://www.registre-dematerialise.fr/7099/">https://www.registre-dematerialise.fr/7099/</a>	enquete-publique-7099@registre-dematerialise.fr
Lento	<a href="https://www.registre-dematerialise.fr/7098/">https://www.registre-dematerialise.fr/7098/</a>	enquete-publique-7098@registre-dematerialise.fr
Piedigriggio	<a href="https://www.registre-dematerialise.fr/7097/">https://www.registre-dematerialise.fr/7097/</a>	enquete-publique-7097@registre-dematerialise.fr
Campitello	<a href="https://www.registre-dematerialise.fr/7096/">https://www.registre-dematerialise.fr/7096/</a>	enquete-publique-7096@registre-dematerialise.fr
Bisinchi	<a href="https://www.registre-dematerialise.fr/7095/">https://www.registre-dematerialise.fr/7095/</a>	enquete-publique-7095@registre-dematerialise.fr
Moltifao	<a href="https://www.registre-dematerialise.fr/7094/">https://www.registre-dematerialise.fr/7094/</a>	enquete-publique-7094@registre-dematerialise.fr
Castirla	<a href="https://www.registre-dematerialise.fr/7093/">https://www.registre-dematerialise.fr/7093/</a>	enquete-publique-7093@registre-dematerialise.fr
Prato di Giovellina	<a href="https://www.registre-dematerialise.fr/7092/">https://www.registre-dematerialise.fr/7092/</a>	enquete-publique-7092@registre-dematerialise.fr
Campile	<a href="https://www.registre-dematerialise.fr/7091/">https://www.registre-dematerialise.fr/7091/</a>	enquete-publique-7091@registre-dematerialise.fr
Aiti	<a href="https://www.registre-dematerialise.fr/7090/">https://www.registre-dematerialise.fr/7090/</a>	enquete-publique-7090@registre-dematerialise.fr

Ces dossiers seront également consultables sur le site internet des services de l'Etat en Haute-Corse : <https://www.haute-corse.gouv.fr/Publications/Appels-a-projets-Consultations-Enquetes-publiques/Enquetes-publiques/Enquetes-Environnement>  
Les observations relatives aux enquêtes pourront être adressées à la commission d'enquête par écrit, en mairies.

Toutes les informations relatives à ce projet pourront être obtenues auprès du directeur départemental des territoires de la Haute-Corse (tél. : 04 20 06 70 30).

DECISION DEVANT INTERVENIR A L'ISSUE DE CHAQUE PROCEDURE : La décision qui interviendra à l'issue de chaque procédure sera un arrêté approuvant la révision du plan de prévention des risques d'inondation des bassins versants du Golo et des cours d'eau situés entre l'exutoire de ce fleuve et le sud de Bastia dans chacune des communes concernées, éventuellement modifié pour tenir compte des résultats de l'enquête publique. Le Préfet de la Haute-Corse est l'autorité compétente pour prendre cette décision.

## DISSOLUTION LIQUIDATION

N° 32

### SAS ILE DE BEAUTE

Société par Actions Simplifiée  
Au capital de 1000 €  
Siège social : 1, Allée des Oliviers  
Residence Belvedere, Bt B  
20200 Ville di Pietrabugno  
952 217 701 RCS Bastia

Aux termes d'une délibération en date du 27 février 2026 la collectivité des actionnaires a décidé la dissolution anticipée de la Société à compter du 27 février 2026, et sa mise en liquidation. Elle a nommé en qualité de liquidateur Adamastor DE CAMPOS LACERDA, demeurant : 1, ALLEE DES OLIVIER, RESIDENCE BELVEDERE, BT B, 20200 Ville di Pietrabugno et lui a conféré les pouvoirs les plus étendus pour terminer les opérations sociales en cours, réaliser l'actif, acquitter le passif.

Le siège de la liquidation est fixé à 1, ALLEE DES OLIVIER, RESIDENCE BELVEDERE, BT B, 20200 Ville di Pietrabugno. C'est à cette adresse que la correspondance devra être envoyée et que les actes et documents concernant la liquidation devront être notifiés.

Le dépôt des actes et pièces relatifs à la liquidation sera effectué au Greffe du Tribunal de commerce de Bastia.

N° 33

### FUMEA

Société à Responsabilité  
Limitée Unipersonnelle  
Au capital de 3000 euros  
Siège social : Chez SCI FRADE  
Lieu-dit Armonio, 20218 Castifao  
RCS Bastia 534 928 627

Par décision de l'associé unique de la société à décidé la dissolution anticipée de la société et sa mise en liquidation amiable à compter du 31 janvier 2026.

Monsieur Jean Michel DE MEYER, demeurant à 20218 Morosaglia, Ponte Leccia, Ponte Rossu est nommé liquidateur pour la durée de la liquidation avec les pouvoirs les plus étendus.

Le siège de la liquidation est fixé au siège social, ou seront notifiés tous les actes et documents.

Mention faite au RCS de Bastia.

N° 34

### MILICO

Société par Actions Simplifiée  
En liquidation au capital de 1000 euros  
Siège social : Hôtel La Roya  
Route de la Plage, 20217 Saint-Florent  
Siège de liquidation : Hôtel La Roya  
Route de la Plage, 20217 Saint-Florent  
921 589 438 RCS Bastia

Aux termes d'une décision en date du 31/12/2025, l'Associé Unique, après avoir entendu le rapport du liquidateur, a approuvé le compte définitif de liquidation, déchargé M. Jean-Pierre IENCO demeurant Lieudit Pietra Rossa, Route Royale, 20600 BASTIA, de son mandat de liquidateur, lui a donné quitus de sa gestion et prononcé la clôture de la liquidation. Les comptes de liquidation sont déposés au greffe du tribunal de commerce de BASTIA, en annexe au Registre du commerce et des sociétés et la Société sera radiée dudit registre.

Pour avis, Le Liquidateur.

## DERNIERES MINUTES

N° 35



### SAS Alain SPADONI & ASSOCIES,

Notaires à Ajaccio (Corse-du-Sud)

CODE CRPCEN 20004

3, avenue Eugène Macchini

Immeuble « Le Régent ».

Suivant acte reçu par Maître Aurélia MASPOLI, Notaire associée de la SAS "Alain SPADONI & Associés, Notaires", le 09/02/2026, il a été décidé par la SARL CONCERTO au capital de 40 200€, siège 5, boulevard Madame Mère 20000 Ajaccio, SIREN 519035091, RCS Ajaccio, d'une part d'augmenter le capital social d'un montant de 203.550€ par apport en nature portant ainsi le capital à 243.750€ avec la création de 10 parts sociales d'une valeur de 20.355€, et d'autre part de nommer en qualité de nouveau Gérant M Fernand VEGA demeurant 5, bd Madame Mère, 20000 Ajaccio, suite à la démission de M Jean-Baptiste VEGA. Mention au RCS d'Ajaccio.

Pour avis,  
Le notaire.

N° 36

### ROSSI ET FILS

SARL en liquidation

Au capital de 7622 €

Siège de liquidation :

Porto - 20150 Ota

399 815 893 RCS Ajaccio

Par décision de l'Assemblée générale du 31/10/2025, il a été décidé d'approuver le compte définitif de liquidation, de décharger Monsieur Ignace ROSSI, demeurant 20150 Ota de son mandat de liquidateur, de donner à ce dernier quitus de sa gestion et de constater la clôture de la liquidation à compter du 31/10/2025. Les comptes de liquidation seront déposés au greffe du tribunal de commerce d'AJACCIO, en annexe au Registre du commerce et des sociétés et la société sera radiée dudit registre. Modification au RCS d'Ajaccio.

N° 37

### SERENDIPITY

SASU au capital de 500€

Siège social : 6, rue des 7 Chapelles,

20000 Ajaccio

938 677 945 RCS d'Ajaccio

Le 31/12/2025, l'associé unique a approuvé les comptes de liquidation, déchargé le liquidateur Mme Maryne SOLINAS, 6, rue des 7 Chapelles, 20000 AJACCIO de son mandat et constaté la clôture des opérations de liquidation à compter du 31/12/2025. Radiation au RCS d'Ajaccio.

N° 38

### 2P73

SAS au capital de 5.777.000 €

Siège : Ld Ricanto - 20000 Ajaccio

882452337 RCS Ajaccio

Par décision de l'AGE du 17/02/2026, il a été décidé de transférer le siège social au 3768, Route des Sanguinaires, 20000 Ajaccio. Mention au RCS d'Ajaccio.

N° 39

### DOMAINE DE TORRACCIA

EARL au capital de 8800 euros

Siège social : Domaine de Torraccia

Lecci - 20137 Lecci

433 770 781 RCS Ajaccio

L'assemblée générale extraordinaire réunis le 24/04/2025, prend acte du décès de M. Christian, Jean, Simon IMBERT, Gérant de la société. Les fonctions de Messieurs Marc et Christophe IMBERT sont maintenues. Modification sera faite au greffe du tribunal de commerce d'Ajaccio.

Pour avis,  
La gérance.

N° 40

### SCI ROSSI L & D

SCI au capital de 2000 €

Siège social : Col de Fogata

Chez Mr Antoine Rossi

20220 L'Île-Rousse

Rcs Bastia 529607814

Par décision Assemblée Générale Ordinaire du 13/01/2026 il a été décidé : d'approuver les comptes définitifs de la liquidation ; de donner quitus au liquidateur, M ROSSI Antoine demeurant Avenue Paul Doumer - 20220 L'ÎLE-ROUSSE pour sa gestion et décharge de son mandat ; de prononcer la clôture des opérations de liquidation à compter du 13/01/2026. Radiation au RCS de Bastia.

N° 41

### AVIS

L'assemblée générale ordinaire du 1er Janvier 2020 de la SARI « COMPAGNIE CORSE DE CONSTRUCTION » au capital de 8000 euros dont le siège social est sis Hangar Ciavaldini - Route de l'Aéroport à LUCCIANA [20290] et immatriculée au RCS BASTIA sous le 402 118 087, a décidé la dissolution anticipée de la société et sa mise en liquidation conventionnelle avec effet du 1er Janvier 2020, nommé en qualité de liquidateur Monsieur Jacques LEONETTI demeurant Penta di Casinca Village - 20213 PENTA DI CASINCA et fixé le siège de la liquidation Hangar Ciavaldini - Route de l'Aéroport à LUCCIANA [20290].

Pour avis au RCS Bastia.

N° 42

### C G I (CYRIL GERIN INVEST)

Société par Actions Simplifiée

Au capital de 200.000 euros

Siège social :

Zone Industrielle de Furiani

20600 Bastia

811 789 874 RCS Bastia

Par décision de l'associé unique en date du 30 juin 2025, il a été constaté l'arrivée par expiration du mandat de la société KALLISTE REVISION COMPTABLE, dont le siège social est Parc technologique de Bastia, Z.A.E. d'Erbajolo, 20600 BASTIA, immatriculée au RCS de BASTIA sous le numéro 343 744 991, Commissaire aux Comptes. L'associé unique a décidé de ne pas procéder à son renouvellement, la société ne dépassant les seuils légaux rendant obligatoire la désignation d'un commissaire aux comptes. Mention sera faite au RCS de Bastia.

Pour avis,  
Le Président.

N° 43

### SOCOFRAIS

SAS au capital de 100.000 €

Siège : Parc d'Activites de Purettono

20290 Borgo

334780590 RCS de Bastia

Par décision de l'associé unique du 20/02/2026, il a été décidé de :  
- Nommer Président la Société JSM HOLDING, SAS au capital de 17.000 €, sise 2, avenue du Premier Consul, 20000 AJACCIO N°833584774 RCS de AJACCIO représentée par M. MANCINI Jérôme en remplacement de M. MANCINI Jérôme démissionnaire.  
Mention au RCS de Bastia.

N° 44

### WATERPLAY PROMENADES

SAS au capital de 1.000 €

Siège : Rizzanese - 20100 Sartène

912859832 RCS d'Ajaccio

Par décision de l'AGE du 16/02/2026, il a été décidé de :  
- Nommer Président M. PLANAS Morgan, Rizzanese, 20100 SARTENE en remplacement de M. PLANAS Geoffrey démissionnaire.  
- Prendre acte du départ du Directeur général M. PLANAS Morgan démissionnaire. Mention au RCS d'Ajaccio.

N° 45

### ANNONCE LEGALE RECTIFICATIVE

Paru dans le journal d'annonce "l'Informateur Corse Nouvelle" N°7119, du 30 janvier 2026, concernant la constitution de la société MUNEPRO :

\* Il fallait lire :

Siège : Maison près de l'aqueduc, Mezzavia, 20167 AJACCIO.

\* Au lieu de :

Siège : Chez C2C CORSE, Maison près de l'Aqueduc, 20167 MEZZAVIA.

Pour avis,  
La Présidente.

N° 46

### SCI ROSSI L & D

SCI au capital de 2000 €

Siège social : Col de Fogata

Chez Mr Antoine Rossi

20220 L'Île-Rousse

RCS Bastia 529607814

Par décision Assemblée Générale Extraordinaire du 28/11/2025, il a été décidé la dissolution anticipée de la société et sa mise en liquidation amiable à compter du 28/11/2025, il a été nommé liquidateur(s) M ROSSI Antoine demeurant au Avenue Paul Doumer, 20220 L'ÎLE-ROUSSE et fixé le siège de liquidation où les documents de la liquidation seront notifiés chez le liquidateur. Mention en sera faite au RCS de Bastia.

N° 47

### SPQA

SAS au capital de 6.000€

Siège social : Chemin du Cacao

20137 Porto-Vecchio

909 190 068 RCS d'Ajaccio

Le 20/11/2025, l'AGE a décidé de nommer Président, M. Stephane PESSIONE 6, boulevard PAOLI, 20200 BASTIA. Mention au RCS d'Ajaccio.

N° 48

### GVJ

SAS au capital de 500 €

Siège : Pl de L'eglise, 20110 Propriano

799286554 RCS d'Ajaccio

Par décision de l'associé unique du 31/01/2026, il a été décidé la dissolution anticipée de la société, nommé liquidateur Mme BURESI-CERVONI Francine Place de l'Eglise, 20110 PROPRIANO, et fixé le siège de liquidation au siège social où seront également notifiés actes et documents. Mention au RCS d'Ajaccio.

N° 49

### RÉSILIATION DE LOCATION GÉRANCE

La location gérance de fonds de commerce consentie le 19 novembre 2018 par la Commune de Barrettali à la SAS Cap Lodge, O Lamparo, représentée par Mr Jean-Charles Lorenzi, portant sur un fonds de commerce de Boulangerie, pâtisserie, point chaud, restauration [licence grande restauration] café, débit de boissons [4e catégorie] relais colis, épicerie, vente à emporter, kiosque à journaux, magazines, a pris fin le 19 février 2026 en vertu d'une résiliation anticipée du contrat de location gérance de fonds de commerce.

Pour avis,

N° 50

### CAPANAIS

Société Civile au capital de 320.000 €

Siège : Mora Dell Onda

Villa Farniente - 20137 Lecci

388948267 RCS d'Ajaccio

Par décision de l'AGE du 24/11/2025, il a été décidé d'approuver les comptes de liquidation, donné au liquidateur Mme GUYON Christine, Mora Dell Onda, Villa Farniente, 20137 LECCI, quitus de sa gestion et décharge de son mandat et constaté la clôture de liquidation au 24/11/2025. Radiation au RCS d'Ajaccio.

N° 51

### FIN LOCATION GÉRANCE

Le contrat de location gérance qui avait été consenti par acte SSP en date à Bonifacio du 8 avril 2024 par la SARL L'antigu20169, représentée par son gérant M. Jean-Simon FABY, demeurant au 24 rue Doria, 20169 Bonifacio, à Mlle Ines PEIRERA VILAR, demeurant route de Canetto, 20169 Bonifacio, d'un fonds de commerce de petite restauration sur place ou à emporter situé et exploité à Murilla, 1 rue du Corps de Garde, 20169 Bonifacio, a pris fin par résiliation amiable le 28 février 2026.

N° 52

### L'AUTHENTIQUE

SAS au capital de 1.000 euros

14, U Middaru - 20124 Zonza

Sainte Lucie de Porto-Vecchio

991.594.888 RCS Ajaccio

Le 17/02/2026, la Présidente a nommé en qualité de Directeur Général Christophe OUGHLISSI, Hameau Forestier, 20124 ZONZA, à compter du même jour et pour une durée illimitée. RCS Ajaccio.



04 95 32 04 40

AVIS DE PUBLICITE

ETABLISSEMENT PUBLIC DU COMMERCE ET DE L'INDUSTRIE DE CORSE  
M. Gilles SIMEONI - Président  
Hotel consulaire  
1 rue Adolphe Landry - 20293 Bastia  
Tél : 04 95 54 44 44  
SIRET 99902196700016

Référence acheteur : EPCIC/DEF/2026-008

L'avis implique l'établissement d'un accord-cadre.

Objet : Accord-cadre à marchés subséquents relatif à l'achat de prestations intellectuelles d'enseignement pour les formations d'hôtellerie, de restauration et de tourisme dispensées par l'EPCI de Corse : EPCI AMPARA MEDITERRANEE et KEDGE CORSICA.

Procédure : Procédure ouverte

Forme de la procédure : Division en lots : Non

Critères d'attribution : Offre économiquement la plus avantageuse appréciée en fonction des critères énoncés dans le cahier des charges (règlement de la consultation, lettre d'invitation ou document descriptif).

Dépôt dématérialisé : Activé

Remise des offres : 27/03/26 à 10h00 au plus tard.

Envoi à la publication le : 24/02/2026

Les dépôts de plis doivent être impérativement remis par voie dématérialisée.

Pour retrouver cet avis intégral, accéder au DCE, poser des questions à l'acheteur, déposer un pli, allez sur <https://www.marches-publics.info/>

N° 54

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte SSP en date du 2 Mars 2026, il a été constitué une Société par Actions Simplifiée présentant les caractéristiques suivantes :

Dénomination : JR SERVICES

Capital : 1000 €

Objet : La société a pour objet l'activité de multiservices tels que : travaux de jardinage, de nettoyage, de manutention, petits travaux de bricolage, d'entretien de toutes surfaces et toutes prestations de services.

Siège social : Résidence Napoléon - 20220 L'Île-Rousse

Durée : 99 ans

Président : Monsieur Julien, Bertrand ROGER demeurant 33, Les villas de Belgodère - 20226 Belgodère

Immatriculation : Au RCS de Bastia.

N° 55

AVIS

L'assemblée générale ordinaire du 31 Décembre 2024 de la SASU « CASTAGNOLU » au capital de 500 euros dont le siège social est sis à BASTIA (20200) - Lotissement n° 516 - Clos Saint Flor - Lieu dit Monserato et immatriculée au RCS BASTIA sous le n° 832 837 496, a décidé la dissolution anticipée de la société et sa mise en liquidation conventionnelle avec effet du 31 Décembre 2024, nommé en qualité de liquidateur Madame Andrée GRISANTI épouse GAMBINI demeurant à BASTIA (20200) - Lotissement n° 516 - Clos Saint Flor - Lieu dit Monserato et fixé le siège de la liquidation à BASTIA (20200) - Lotissement n° 516 - Clos Saint Flor - Lieu dit Monserato.

Pour avis,



Les annonces légales en Corse en toute sérénité



Simplicité, conseil, conformité, publication rapide !

Passez vos annonces légales en ligne 24h/24 - 365 jours par an  
[icn.corsica/annonces-legales](http://icn.corsica/annonces-legales)

CORSICAPRESS EDITIONS (Informateur Corse Nouvelle)  
114 rue Claude PAPI - ZI d'ERBAJOLU - Immeuble AGOSTINI 20600 BASTIA  
Secrétariat : 04 95 32 04 40 - Mail : [jfa@aurelli.com](mailto:jfa@aurelli.com)

[al-informateurcorse@orange.fr](mailto:al-informateurcorse@orange.fr)

Rejoignez-nous sur  
facebook

Déposez vos annonces par mail :  
[al-informateurcorse@orange.fr](mailto:al-informateurcorse@orange.fr)



Recevez votre attestation de parution  
en quelques minutes !  
04 95 32 89 92

ICN Informateur Corse Nouvelle

14 K J'aime • 14 K followers



Gérer

Modifier

Ajouter à la story

<https://www.facebook.com/ICN.Informateur.Corse.Nouvelle>

# PASSEZ VOS ANNONCES LÉGALES EN LIGNE 24H SUR 24, 365 JOURS PAR AN RENDEZ-VOUS SUR **ICN.CORSICA/ANNONCES-LÉGALES**

Pour information: le tarif d'insertion est fixé par les textes réglementaires en vigueur et n'est pas négociable

## **BULLETIN D'ABONNEMENT**

À remplir et à retourner sous enveloppe affranchie à

ICN CorsicaPress Editions - Immeuble Agostini - 114. Rue Claude-Papi - 20600 BASTIA

### **OUI, JE M'ABONNE**

- Pour un an à la version papier pour **65€** et je bénéficie de trois mois supplémentaires gratuits.
- Pour un an à la version par voie électronique pour **35€** et je bénéficie de trois mois supplémentaires gratuits.
- Pour un an à la version papier plus version par voie électronique pour **70€** et je bénéficie de trois mois supplémentaires gratuits.

NOM \_\_\_\_\_ Prénom \_\_\_\_\_

Adresse \_\_\_\_\_

Code postal     Ville \_\_\_\_\_

**Pour recevoir la confirmation de mon abonnement et les informations liées à mon compte client, j'indique mon adresse e-mail (en majuscules):** \_\_\_\_\_

Je désire recevoir gratuitement la newsletter d'ICN  
J'accepte de recevoir les informations d'ICN  Oui  Non  
et de ses partenaires  Oui  Non

**Ci-joint mon règlement par**

CHÈQUE À L'ORDRE D'ICN  CARTE BANCAIRE

N° \_\_\_\_\_

Expire fin \_\_\_\_\_ Clé *les 3 derniers chiffres  
au dos  
de votre carte bancaire*

Date et signature obligatoires





# La chronique de **Jean Chiorboli**

[linguacorsica@gmail.com]

## Étymologie populaire et **hypercorrections** (ERBALONGA)

*Parmi les erreurs commises dans le passé, on a coutume de placer les étymologies dites populaires, ce qui est très injuste. Le bon peuple, en effet, n'étant pas chargé de rechercher l'origine des mots, ne peut se tromper dans ce domaine. Il se sert de la langue, c'est tout, et l'on sait bien que l'usage ne la laisse pas intacte. Il nous arrive parfois, dit Saussure, d'estropier les mots dont la forme et le sens nous sont peu familiers, et parfois l'usage consacre ces déformations»* [R. Cuby, crdp-montpellier.fr]. À ces considérations nous ajouterons pour notre part que les erreurs ne sont pas toujours le «*fait du bon peuple*». Personne ne songe à remettre en cause les formes «*fautives*» dès lors qu'elles ont été consacrées par l'usage. Le français poids conserve son < d > bien que les dictionnaires signalent qu'il est dû à une fausse étymologie [et à un rapprochement avec des formes comme pondéré qui ont une autre étymologie]. De même si Erbalunga de l'IGN a été partiellement rectifié [«longue» se dit *longa* en corse], la forme continue à évoquer le mot «herbe», y compris dans la liste officielle des noms de communes en langue corse, bien que le nom fasse plutôt référence à un promontoire comme l'a indiqué F. Ettore [évocation d'Albe La Longue]. L'auteur a aussi relevé Levie [pour Livia probablement prélatin] qui «*engendre une fausse étymologie populaire*» [«les routes», F. Ettore 1979]: Levie; 2A, ct.

**DU TRÈFLE SUR LES ARBRES? (TRIFOGLIULU).** L'étymologie populaire s'exerce parfois même pour des toponymes qui paraissent transparents, et qui le sont effectivement. Trifogliu [non répertorié par l'IGN] est le nom d'une source sur les hauteurs de Cardu [Cardu] près de Bastia. L'endroit est superbe notamment par sa végétation: les Cardinchi expliquent d'ordinaire que l'endroit tire son nom du fait qu'il y a trois sortes d'arbres, «trois feuilles» en quelque sorte. Or comme pour d'autres toponymes situés à proximité de sources ou dans des milieux

«C'est faux. Et alors?

En vertu de son propre sens  
étymologique, l'étymologie  
doit s'efforcer de dire vrai.

Elle fut pourtant longtemps une  
activité hautement fantaisiste.

humides, on fait sans doute ici référence au «trèfle» [trifogliu et variantes, latin TRIFOLIUM]. On a aussi des dérivés avec le suffixe corse caractéristique -iccia qui indique notamment l'abondance [de plantes souvent] dans un lieu: Funtana Di Trifogliolu [Zicavo] 2A, eau; Funtana Di Trifugliuliccia [Ajaccio] 2A, eau.

**L'AIGLE DÉFIGURÉ (AGOLAIA).** L'étymologie populaire est donc en relation avec le pouvoir évocateur des noms de lieux, les images mentales associées étant variables selon les peuples, les communautés ou même les individus. Si l'analogie [objectivement fondée ou imaginaire] reste parfois dans le domaine psychologique comme dans l'exemple précédent (trifogliu), elle a souvent des répercussions sur la forme des toponymes. Comme on l'a déjà relevé, la toscanisation forcée ou maladroite produit des monstres. Lorsque Nuceta est transformé en Noceta [«noiseraie», latin NUCE «noix»] on peut être agacé mais point scandalisé: le toponyme existe en Italie, la forme est, ou pourrait être corse. Mais il ne suffit pas toujours de changer < o > en < u >, et parfois le résultat est un barbarisme, ni corse, ni toscan [ni français bien sûr]. La simplification de /kw/ dans acula «aigle» [latin AQUILA] remonte probablement au latin vulgaire [même phénomène en Italie méridionale [G. Rohlfs 1966]. Les cartes de l'IGN fluctuent entre le type corse Acula et le type italien Aquila: Punta Di L'Acula [Figari] 2A, mont; Punta d'Aquila [Sartène] 2A, cap. On relève même des transcriptions du type Acolaiia/ Accolaiia/ Agolaia [en corse aculaghja] qui rendent le mot méconnaissable par un Corse comme par un Italien: L'Agolaja [Lucciana] 2B, mont; Rocher d'Agolaggia [Piazza] 2B, rocs; Acolaiia [Piève] 2B, pic; Acolaja [Cateri] 2B, Id; L'Acolaja [Chiesa] 2B, pic; Pointe d'Accolaja [Bastelica] 2A, pic; Ruisseau d'Acolaja [Pietracorbara] 2B, riv. Peut-être [qui sait?] ces formes sont-elles dues au rapprochement avec la Val D'Agola dans les Dolomites. Plus sérieusement, il s'agit d'une restitution

Photo via site MbyLines



*Le recours (parfois incantatoire) à la « tradition orale »,  
souvent présentée comme l'élément probant,  
ne donne pas toujours les résultats escomptés*

hypercorrecte du < o > à la place du < u > corse, phénomène très fréquent qui transforme par exemple en *tavola* le corse *tavula* « table » [référence à un terrain plat, latin TABULA]. Comme le montre le type Taula; en corse le < v > intervocalique, purement graphique, n'est jamais prononcé [v] comme en français ou italien: Piano Di Tavola [Chiesa] 2B, Id; Tavola [Bigliani] 2A, Id; a Taula [Quenza] 2A, pla; Ravin de Taula [Castifao] 2B, val.

**DE LA (MAUVAISE) HERBE SUR UN CHÊNE? (CARCHETU).** Si les fausses analogies peuvent occasionner des modifications phonétiques et/ou graphiques abusives, certaines particularités phonétiques peuvent suggérer des interprétations contestables. La référence au « chêne » [latin QUERCUS] motive de nombreux toponymes corses du type *querciu* ou *quarciu* (<QUERCEU, très nombreux), *quercia* ou *quercia* (<QUERCEA, plus rares: 4 occurrences: IGN), *quercetu* (<QUERCETU) etc.: Querciu [Salice] 2A, ecar; Quarciu [Levie] 2A, Id; Quarcia [Penta-Acquatella] 2B, bois. Cependant la réduction de /kw/ à /k/ [déjà relevée dans *acula* < AQUILA] est observable dans d'autres noms de lieux qui font référence au « chêne » ou à la « chênaie » [*carchetu* correspondrait donc à *quarcetu*, *quercetu*]: Carcu [Zérubia] 2A, Id; riv; Carco [Cateri] 2B, Id; Id; Ruisseau de Carchetu [Évisa] 2A, riv; Ruisseau de Carcheto [Canavaggia] 2B, riv; Carcheto; 2B, comm; Carcheto-Brustico; 2B, noco. À la base de Carcheto, le *Petit Dictionnaire des noms de lieux corses* de JM. Rodié le latin CARICETUM, « lieu planté de *carex*, herbe nuisible ». L'évolution phonétique régulière donnerait plutôt *\*caricetu* ou *\*carchetu*. D'autres toponymes sont probablement formés sur le même type: Punta Di Carcosalto [Vezzani] 2B, mont; Carchisalti [Pioggiola] 2B, ecar; Carcovecciu [Pietracorbara] 2B, Id; Cherchisani [Galéria] 2B, ecar; Carcopino [Sarrola-Carcopino] 2A, ecar; Punta Carchincu [Lumio] 2B, cap.

**DES SAUTS PÉRILLEUX (SALTU; CARCUSALTU).** Concernant le type Carcusaltu ou Carchisalti, PM. Agostini [1990] indique que l'ancien nom serait Casali Alti [mais il semble difficile

d'expliquer le parcours – phonétique et sémantique – d'une appellation à l'autre, d'autant que le glossaire indique *casali* « patrimoine ». L'auteur italien L. Stussi [1990] préfère « *bosco di querce* » est suppose donc la présence de QUERCUS et SALTUS. Le latin SALTUS [avec un E bref, de SALIRE « sauter »] se continue dans la langue d'aujourd'hui. Il est reconnu que les montagnes portent souvent des noms récents; on ne peut exclure pour certains toponymes une base *saltu* « saut », avec des sens concrets divers. Cependant SALTUS [avec un E long] avait en latin plusieurs sens aujourd'hui éteints. On peut avoir notamment 1) « région de bois et de pacages », « propriété » [GB. Pellegrini 1990], ou bien 2) « défilé, gorge, passage, pas » [dictionnaire latin de F. Gaffiot 1934]. Cette dernière acception se trouve confirmée dans le dictionnaire corse de FD. Falcucci [*carcusaltu* « gola di monte »] et conviendrait pour les nombreux toponymes corses du type *saltu*, parfois associés [en montagne] à des déterminants comme *muvratu* ou *caninu* [de *muvra* « mouflon », *cane* « chien »]: Bocca Di U Saltu [Pastricciola] 2A, col; Bocca Di U Saltu [Calenzana] 2B, col; Bocca Di U Saltu [Solaro] 2B, col; Bocca a U Saltu [Évisa] 2A, col; Saltu Muvratu [Albertacce] 2B, Id; Saltu Caninu [Poggio] 2B, mont. Le sens 1) « bois » semble tout à fait plausible dans le toponyme de type « pléonastique » où *saltu* est associé à *valdu* de sens proche « forêt », « domaine » [latin médiéval GUALDU dérivé du germanique wald [UTET 1990, *Dizionario di toponomastica*]: Valdu Di Saltu [Pietro-Bicchisano] 2A, bois.

Il est donc souvent difficile d'associer à un toponyme un sens précis, en raison de la polysémie de l'étymon supposé; voir par exemple les divers sens du corse *ghjacarellu*: « petit chien », « bardane », « gâteau sec ». La description du lieu, même appuyée sur une enquête de terrain, ne permet pas toujours de trancher, et la datation du toponyme est souvent impossible [celle-ci apporte souvent un éclairage utile mais les sources écrites anciennes concernant la Corse sont rares]. Le recours [parfois incantatoire] à la « tradition orale », souvent présentée comme l'élément probant, ne donne pas toujours les résultats escomptés. ■



# L'appuntamenti di **Santu Casanova**

LIBRI, ARTI È SPITTACULI, SINEMÀ ...



## Musica

# Vitalba in giru pà fistighjà 20 anni di criazioni

**V**italba, un gruppu chì conta in u paisaghju musicali corsu. Quist'annu, a furmazioni cilibregghja dui dicennii di criazioni. Puru s'ella hè appena di più anziana, hè propiu u numeru vinti ch'ella hà sceltu pà purtà nant'à i sceni di Corsica trà a fini di farraghju è u mesi di maghju un giru evenimentu. Vint'anni, hè in fatti u tempu chì spicca u primu discu di Vitalba, À lu ghjornu spuntatu, isciutu in u 2006, sin'à oghji. Trè altri dischetti sò stati publicati in issu mentri : *D'umbria è di sulana* (2011), *In terra d'omi* (2017) è *Chjerchju di vita* (2023). À u fà di i quattu opari, avanzendu è cambiendu, a squadra ùn hà fattu cà guadagnà maturità. I so membri, figlioli com'è tanti altri di a leva di Canta u Populu Corsu, di a Filetta o puru di i Chjami Aghjalesi, ani circatu di fà à modu soiu appena com'è issi gruppi mitichi pà purtà tandu i so primi criazioni. Oghji, è puru s'elli ricunnoscini ch'elli ùn ani inviatu nulla, t'ani a so zampa bella singolari, è un culori musicali chì si pò identificà à u primu ascoltu di manera faciuli, trà influenzi pop, rock è soni più tradiziunali. In più di vint'anni, sò tanti cantadori è musicanti à avè fattu parti di a furmazioni. Puru s'è dipoi un bellu pezzu, c'hè un nocciu cumunu, da quilla sera induv'ellu hè statu dicitu di crià u gruppu, ùn ferma più cà Laurent Massiani nant'à a scena. Altri com'è l'autori è cumpunitori Jean-Yves Acquaviva è Lionel Franchi sò ghjunti un pocu dopu. Ma s'ellu si volta à i tempi di a nascita di Vitalba, à mezu à i cinque o sei membri di u principiu, ci si truvava sicuramente à Toussaint Montera, a voci in maiusculi di a furmazioni, chì si n'hè andatu in u 2018 di a manera a più tragica chì fussi. Quand'ellu c'hè un cambiamentu è ch'ellu hè sceltu, ùn hè micca un prublema, parchi ci poni sempri essa i pass'è veni à mezu à una squadra. Si lascia è

si piglia qualcosa, si cambia è si campa cù quissa, è l'amici- zia ferma u più spesso. Ma cù Toussaint Montera, di sicuru chì l'affari hè statu un pocu sferenti. A so morti hè stata un evenimentu più diffiuli à gistiscia. Aldilà di i liami forti ch'ellu intrattinia cù l'altri, hà lacatu una stampa maiò, ùn fussi cà i so cumpusizioni, u so toccu di ghitarra è i so intarpitazioni vucali. U ripertoriu di Vitalba hè impastatu da a sinsibulità di quillu chì fù un artistu cumpletu è chì, à senta i membri attuali di u gruppu, ferma sempri cusì presentu à fiancu à elli nant'à a scena. Hè statu duranti parechji anni, à dilla franca, l'identità di issa furmazioni. I so cumpagni di cantu è di musica n'erani filici, è hè sempri calcosa chì i porta oghji, parchi cantani è sonani sempri issi canzoni ch'ellu avia cumpostu o cantatu ellu, è si sentini dunqua affiancati da iss'anima quand'elli si trovani davanti à un publicu. Basta à ammintà dui successi incredibili : *Stirling Bridge* è *Mi ne vogu*. Dui canzoni chì farani parti di u spittaculu novu di Vitalba, chì sarà prisintatu pà a prima volta stu vennari u 27 di farraghju à a Sala Rossa di Portivechju. Dopu à a Cità di u sali, l'appuntamentu hè datu u 7 di marzu à u Spaziu Diamanti in Aiacciu, u 21 di marzu à a sala di spittaculu Calvi-Balagna, u 25 d'aprili à u Spaziu Natale Luciani in Corti, u 2 di maghju à u Centru culturali L'Alb'Oru in Bastia, è infini u 16 di maghju à u Spaziu Natale Rocchiccioli in Carghjese. Hè un mumentu chì u gruppu avia in menti di fà un giru fora di staghjoni, è hà dicitu di lanciassi inde st'avventura micca senza risichi, postu ch'ellu sarà in autoproduzioni nant'à i cinque primi dati (i biglietti si comprani direttamenti fora di u cuncertu di Carghjese nant'à u situ [www.vitalba.corsica](http://www.vitalba.corsica)). Da chì aspittà un'accolta trimenda d'omi è di donni da i quattu scorni di l'isula. ■

# Un annu fà Mafia et antimafia



**T**out début février 2025, une phrase de l'ancien préfet de Corse, Amaury de Saint Quentin, prononcée à huis clos dans le cadre d'une mission d'information sur l'avenir institutionnel de l'île fuite dans la presse. «*Le crime organisé imprègne l'intégralité de la société corse*». Un degré de pénétration que le haut fonctionnaire décrit comme inédit, «*y compris en Outre-mer*». Le 15, vers 22 heures, une jeune fille de 18 ans est assassinée à Ponte-Leccia du fait d'une terrible méprise. Chloé est tombée dans un guet-apens alors qu'elle circulait au volant de la voiture d'un garçon qu'elle fréquentait et qui aurait été la cible initiale des tireurs. La mort injuste et injustifiable de la jeune étudiante suscite des milliers de réactions de condamnation venues de toute l'île. Parmi elles, les deux préfets, Jérôme Filippini et Michel Prosic, prennent la parole afin de condamner cet homicide commis «*dans un contexte de violences entretenues par des groupes liés à la criminalité organisée*». Une «*violence impardonnable*» face à laquelle les services de l'État se disent plus que jamais «*déterminés dans la lutte contre la violence armée en Corse et la criminalité organisée*». Le cardinal Bustillo parle pour sa part d'un «*acte cruel et lâche*» qui engendre «*indignation, colère et fatigue morale*». Le lendemain, lors d'une session exceptionnelle de l'Assemblée de Corse, sa présidente Marie-Antoinette Maupertuis, met en garde contre le danger qui guette la Corse: «*Nous sommes au bord d'un abîme noir, sans fond, dont notre jeunesse n'arrivera pas à sortir pour des décennies s'il n'y a pas de sursaut collectif, sans lâcheté, sans calcul et sans faux-semblants*». Les deux collectifs anti-mafia de l'île appellent par ailleurs la population à descendre dans la rue à l'occasion d'une grande manifestation prévue pour le 8 mars sous le mot

d'ordre «*Assassini, maffiosi, fora*». Hasard du calendrier, les 27 et 28 a lieu la session de l'Assemblée de Corse consacrée aux dérives mafieuses, à laquelle participent le maire de Palerme, Leoluca Orlando, et le ministre de l'Intérieur, Gérald Darmanin. Ce dernier profite de cette occasion pour annoncer l'arrivée de renforts pour la justice en Corse, mais aussi le lancement d'une étude pour la création d'un pôle régional de lutte contre la criminalité organisée «*comme il n'en existe nulle part ailleurs sur le territoire de la République*». «*L'État n'a pas peur de juger en Corse. Et il va le démontrer par ce renforcement des moyens de l'autorité judiciaire*», déclare-t-il. De son côté, l'Assemblée de Corse adopte un rapport comportant 30 mesures pour tenter de lutter contre les dérives mafieuses sur tous les plans, et notamment par l'éducation. En politique, après que Gilles Simeoni ait annoncé un remaniement de l'Exécutif fin janvier, le 13, la session de l'Assemblée de Corse lors de laquelle devait intervenir ce changement majeur doit être reportée. Deux des groupes d'opposition, Avanzemu et Un Soffiu Novu, ainsi que l'élue non inscrite Josepha Giacometti, ont en effet décidé de désertar les bancs de l'hémicycle, empêchant d'obtenir le quorum nécessaire pour procéder à cette installation. Avanzemu justifie sa position en avançant que «*la Corse et son peuple attendent de la Collectivité bien plus que ces remplacements, issus au demeurant de considérations internes au seul groupe majoritaire*». Conséquence directe de ce boycott, la séance est reportée de 3 jours. À cette occasion, Jean-Félix Acquaviva retrouve son fauteuil de président de l'Office des transports de la Corse qu'il avait quitté en 2017 après avoir été élu député. Vannina Chiarelli-Luzi succède à Gilles Giovanangeli [qui récupère l'Agence de développe-

ment économique de la Corse] à la tête de l'Office d'équipement hydraulique de la Corse et Anne-Laure Santucci hérite de la culture. Dans le domaine de l'agriculture, le 7, la liste «*A l'iniziu una terra*» conduite par Jean-Baptiste Arena et soutenue par Mossa Paisana et Via Campagnola remporte les élections à la Chambre d'agriculture de Corse face aux présidents sortants Joseph Colombani et Stéphane Paquet. Le 18, le vigneron de Patrimonio est officiellement élu président de la chambre à l'unanimité. Sur le front des bonnes nouvelles, le 11, on apprend que l'Université de Corse va ouvrir la deuxième année de médecine dès la rentrée de septembre, et la troisième un an plus tard après avoir reçu un avis favorable à l'unanimité du Conseil national de l'enseignement supérieur et de la recherche. L'Université salue «*un pas majeur pour le développement de la formation en santé en Corse*», après l'ouverture de la première année de médecine en 2004. Après ce premier cycle à Corte, les étudiants pourront poursuivre leur cursus en quatrième année à Aix-Marseille Université. Dans un tout autre registre, le 18, le juge d'instruction en charge du dossier du crash de la Caravelle Ajaccio-Nice donne son accord pour étudier la possibilité d'une plongée sur l'épave à la grande satisfaction des familles. Une avancée majeure qui permettra peut-être enfin de lever une partie du mystère de cet accident qui a coûté la vie à 95 personnes en 1968. ■ **Manon PERELLI**

## Un an plus tard

Malgré des manifestations populaires inédites en mars et en novembre, et la création d'un pôle régional anti-criminalité organisée fin 2025, les faits divers continuent de se succéder, preuve d'une emprise de la mafia profonde dans l'île. ■



CINÉMA

Best of doc By Arte Mare

**Quoiqu'il soit désormais** plus présent dans les salles de cinéma, le film documentaire reste encore difficile à programmer, nécessitant qu'on renforce sa visibilité. Créé il y a sept ans, Best of doc est un festival itinérant dédié au documentaire. Dans le cadre du Mois du film documentaire, il propose chaque année au public des salles d'Art et Essai, une sélection composée de trois avant-premières et des dix meilleurs documentaires sortis en salle l'année précédente. En Haute-Corse, au fil des ans, lors des événements organisés par l'association Arte Mare [Festival du film méditerranéen de Bastia, Camera Pulitica] la part du documentaire les programmations s'est accrue. En 2025, l'association a donc proposé à Bastia sa propre déclinaison du Best of doc, en partenariat avec Documentaire sur grand écran, Corsica.Doc et le cinéma Le Régent. Pour sa deuxième édition, Best of doc By Arte Mare a sélectionné quatre films. Le 5, *Le cinquième plan de la jetée*, de Dominique Cabrera: la réalisatrice a mené une enquête autour du film de Chris Marker, *La Jetée*, dans

le cinquième plan duquel son cousin s'est reconnu avec ses parents, sur la terrasse d'Orly en 1962. Le 6, *Patricia Nagera, empreintes*: Laurent Billard a suivi en Balagne l'artiste vénézuélienne multidisciplinaire Patricia Nagera. Le 7 mars, *Imago* de Déni Oumar Pitsaev: né en Tchétchénie, Déni est arrivé en France à 17 ans; ayant découvert que sa mère et son cousin lui ont acheté un lopin de terre en Georgie pour qu'il y construise sa maison et que son cousin a bâti un mythe visant à créer des liens entre ce terrain et lui, il décide de s'y rendre. Le 8 mars, *Queendom*: la journaliste et réalisatrice d'origine russe Agniia Galdanova a suivi Gena Marvin, artiste drag queer qui a réalisé des performances de rue dans toute la Russie, livrant au passage un témoignage sur la Russie contemporaine.

Du 5 au 8 mars 2026, 18 h 3. Cinéma Le Régent, Bastia. **i** 04 95 58 85 50 & bestofdoc.fr

SPECTACLE TOUT PUBLIC

Le Petit prince

**Tout commence** par une panne de moteur et un atterrissage forcé en plein désert du Sahara. Alors que l'aviateur tente de réparer son appareil, il est interrompu de façon inattendue par un enfant. Après avoir tenté malgré tout de se concentrer sur son avion, il prête une oreille attentive au récit de ce drôle de petit garçon qui dit venir de l'Astéroïde B 612, et lui raconte son voyage jusqu'à la Terre et les rencontres qu'il a pu faire: une rose, un renard, un roi, un businessman un allumeur de réverbère, un géomètre... Sous les dehors d'un conte pour enfants illustré par ses soins et dédié à son ami, le journaliste et romancier Léon Werth «*lorsqu'il était petit garçon*», Saint Exupéry livrait une œuvre poétique et philosophique où il est question d'amour, d'amitié, de perte, du pouvoir (politique ou économique), d'obéissance aveugle à des consignes absurdes, de l'impermanence des choses, de la nécessité de savoir discerner ce qui est essentiel et de l'importance pour les adultes de se souvenir des enfants qu'ils ont été. Quoique jugé mièvre par certains, *Le Petit prince* est un succès d'édition mondial avec plus de 200 millions d'exemplaires vendus, dans plus de 600 langues différentes, ce qui en fait l'ouvrage le plus traduit après la Bible. Il a fait l'objet de nombreuses adaptations, [enregistrements, films, spectacles]. Celle du metteur en scène François Ha Van, très fidèle à l'ouvrage, mise sur une scénographie et une distribution dépouillées -la comédienne Hoël le Corre qui incarne l'enfant est seule en scène- mais qui s'appuie sur les projections en réalité virtuelle réalisées par l'illusionniste Moulla pour restituer une atmosphère onirique. La voix off de l'aviateur est celle de Philippe Torreton. À partir de 6 ans.

Le 4 mars 2026, 18 h 30. Espace Diamant, Ajaccio.

**i** 04 95 50 40 86 & espace-diamant.ajaccio.fr

Le 7 mars 2026, 19 h 30. Salle rouge, Espace Jean-Paul de Rocca-Serra, Porto-Vecchio

**i** 04 95 70 99 95 & www.portivechju.corsica/evenement/le-petit-prince-cie-la-salla-salle-rouge/



THÉÂTRE

La peau des autres

**Formée initialement** à l'École des arts du cirque de Lyon, Lauriane Goyet est comédienne, metteuse en scène et auteure. Avec la Compagnie Acrobatica Machina, fondée en 2011 à Belgodere, elle développe une approche du théâtre basée sur le langage du corps et la manière de donner vie aux mots. La peau des autres dont elle a écrit le texte et réalisé la mise en scène est une histoire de non-dits, de silences. Une histoire pudique. Celle d'une adolescente, Elle, qui réalise que sa vie n'est ni normale, ni acceptable. Après avoir rencontré l'Autre, Elle n'est plus seule et commence à parler, à exprimer sa peur, son désarroi; difficilement, mais c'est un début. Elle réapprend aussi à rire, et attend chaque jour son amie sur la colline. Saluée au Festival d'Avignon 2025, la pièce parle de ces foyers en apparence paisibles où des enfants ont peur mais se taisent et se recroquevillent. Sur scène, un banc, deux comédiennes (Elle et l'Autre) et une danseuse qui incarne l'hyper-vigilance des enfants maltraités.

Le 5 mars 2026, 20 h 30. Spaziu culturale Natale Rocchiccioli, Cargese.

**i** 04 95 52 95 14 & www.cargese.corsica/spaziu-culturale-natale-rochiccioli/

Le 31 mars 2026, 18 h 30. Espace Diamant, Ajaccio.

**i** 04 95 50 40 86 & espace-diamant.ajaccio.fr

# Crunaca impisirata

Chronique inquiète  
par Elisabeth MILLELIRI

## COMME DISAIT PASOLINI...

PREMIÈRE NOUVELLE!



Les morts sont-ils tous des « braves types » comme le chantait Brassens ? Sans doute pas. Toutefois, qu'ils l'aient été ou non, la décence voudrait qu'on ne les instrumentalise pas et qu'on s'abstienne de déformer ou réinterpréter leurs propos avec d'autant plus de facilité et d'autant moins de scrupules qu'on ne risque guère de les voir sortir du caveau pour infliger un démenti cinglant. D'aucuns pourront toujours dire qu'ils doivent se retourner dans leur tombe, du moment qu'ils font ça dans la plus stricte intimité, loin des tribunes populaires... Aucun risque, donc, de voir Pier Paolo Pasolini s'inviter dans les locaux du *Figaro* ou du *Point*, à l'antenne d'Europe 1 ou de France info pour revenir sur la manière dont des journalistes et éditorialistes ont cru bon d'utiliser une infime partie de ses propos sur le fascisme. Il a bel et bien écrit que « *Le fascisme peut revenir sur scène, à la condition qu'il s'appelle antifascisme* ». Mais ce n'était pas là une petite phrase lâchée à la volée, façon aphorisme de comptoir. Elle s'inscrivait, et s'inscrit toujours, dans une réflexion globale de Pasolini sur la transformation du fascisme, sur le nouveau visage que selon lui, il s'était donné. Il se disait par exemple convaincu que le nouveau « vrai fascisme » résidait dans ce que les sociologues avaient désigné sous le terme indulgent de « société de consommation », définition qui disait-il semblait inoffensive alors qu'il n'en est rien : « *si le mot fascisme signifie l'hégémonie du pouvoir, la société de consommation a bien réalisé le fascisme... Selon moi, la véritable intolérance est celle de la société de consommation, de la permissivité venue d'en haut, voulue d'en haut, qui est la véritable, la pire, la plus sournoise, froide et impitoyable forme d'intolérance. Parce que c'est une intolérance déguisée en tolérance. Parce qu'elle n'est pas vraie. Parce qu'elle est révoquable chaque fois que le pouvoir en ressent le besoin* ». Il dénonçait également le rôle des nouveaux moyens de communication et d'information, en particulier la télévision, dans cette mutation. Autant de propos qui ont été soigneusement laissés de côté par ceux qui, citation picorée à l'appui, affirment que les seuls vrais fascistes aujourd'hui sont les anti-fascistes. Puisque

même Pasolini l'a dit. Ce qui, à bien y regarder, tendrait plutôt à conforter son constat, dressé voilà plus de 50 ans. Au registre des morts instrumentalisés, il y a aussi Quentin Deranque, mort à 23 ans, le 14 février à Lyon, deux jours après un affrontement entre militants d'extrême droite et militants anti-fascistes lors duquel il a reçu des coups de pied à la tête alors qu'il se trouvait à terre ; c'est là, peut-être, qu'il aurait surtout fallu se souvenir d'une autre petite phrase de l'auteur des *Écrits corsaires* : « *l'antifascisme, même le plus vrai, même celui vécu et payé sur le terrain ne signifie pas un manque de miséricorde* ». On s'est disputé sa dépouille, on l'a dépeint ou repeint selon les besoins de tel ou tel narratif, jusqu'à occulter son vrai visage pour produire des portraits fantaisistes voire fantasmés réalisés par IA. À chacun son Quentin : étudiant studieux détestant toute forme de conflit selon l'avocat de sa famille, petit gars chevaleresque aux dires des Nemeses, guerrier ne craignant pas la baston et en redemandant selon l'Action française... Et quoi qu'il en soit, victime de la gauche, qui doit expier, surtout LFI, du moins pour commencer. Sans parler de la cagnotte lancée pour aider sa famille à couvrir les frais d'obsèques... mais aussi « *les frais de la marche d'hommage* » du 21 février à Lyon. Marche à laquelle ses parents n'ont pas voulu s'associer et qui, malgré leurs appels à la retenue, a été ponctuée de saluts nazis, de slogans et insultes racistes. Pour autant, nous assure-t-on, ceci n'était pas un défilé fasciste. Magritte n'aurait pas dit mieux.

C'est le moment que choisissent ceux et celles qui se disent opposés aux extrêmes et à leurs débordements pour exhumer en toute décontraction des références au pétainisme ou à Maurras. La présidente LR de la métropole d'Aix-Marseille, Martine Vassal, assume tranquillement la devise « *Travail-famille-patrie* ». Aurore Bergé qualifie LFI de parti « *anti-France* » terme qui, a rappelé l'historien Nicolas Offenstadt, « *renvoie à l'extrême droite de l'entre-deux guerres dans ses aspects les plus violents* ». Des propos dénoncés mais pourtant tolérés. ■

# Faire des économies, c'est facile...

## *Isolez votre toit jusqu'à 24€/m<sup>2</sup> !*

Calculez votre Prime sur [corse.edf.fr/agirplus/](http://corse.edf.fr/agirplus/)  
et demandez un devis à une entreprise Agir Plus labellisée RGE.



**SCANNEZ-MOI !**  
*Retrouvez toutes  
nos solutions Agir Plus.*

L'énergie est notre avenir, économisons-la !  
L'energia hè u nostru avene, tenimula à contu.